



# le Carnet des engagements

2005 - 2006

Comité 21



Comité français pour l'environnement  
et le développement durable

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :  
Anne-Marie Sacquet

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION :  
Nicolas Blanc  
Antoine Charlot  
Céline Decoster  
Christine Delhayé  
Anne Lemaire  
Anne-Marie Sacquet  
Claire Sehier  
et Hugo Toselli

ILLUSTRATION :  
Lynne Robinson

CRÉATION ET RÉALISATION GRAPHIQUE :  
Olivier Vuarnesson et Olivier Rouquet  
[www.maindor.com](http://www.maindor.com)



Les pages intérieures sont imprimées sur V.Green Matt 130 g/m<sup>2</sup>,  
un papier couché 100 % recyclé des Papeteries Matsusières &  
Forest

CONTACT : Christine Guillemain - 01 48 01 46 04

Comité 21



COMITÉ 21

132 rue de Rivoli - 75001 Paris

Tél. : 01 55 34 75 21 - fax : 01 55 34 75 20

e-mail : [comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org)

Sites : [www.comite21.org](http://www.comite21.org) et [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)

# les 5 engagements

---

	Introduction .....	p. 5
1	Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO <sub>2</sub> .....	p. 7
2	Préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable .....	p. 35
3	Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions .....	p. 47
4	Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale .....	p. 59
5	Renforcer la solidarité internationale et promouvoir l'affectation de 1% du budget des métropoles, départements et régions aux objectifs du millénaire .....	p. 73
	Index alphabétique .....	p. 82

le  
Carnet  
des  
engagements  
2005 - 2006

Comité 21



# Introduction

Le 21 juin 2005, l'Assemblée Générale du Comité 21 a adopté une résolution pour la mise en œuvre de 5 engagements phares pour les 10 années à venir (2005-2015). Cette décision traduit la volonté du réseau de franchir une nouvelle étape, en fixant des objectifs précis et partagés par l'ensemble des adhérents pour le développement durable.

- 1 • Adopter des modes de production et de consommation responsables et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>
- 2 • Contribuer à préserver la biodiversité et promouvoir le tourisme durable
- 3 • Respecter la diversité culturelle et lutter contre les exclusions
- 4 • Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale
- 5 • Renforcer la solidarité internationale et promouvoir l'affectation de 1% du budget des métropoles, départements et régions aux Objectifs du Millénaire

L'élaboration de ces engagements, issue d'une année de concertation, s'est inspirée des Objectifs du Millénaire, excellente synthèse des défis posés à la communauté internationale, mais aussi à tout décideur et tout citoyen qui veut prendre sa part dans les mutations qui s'imposent.

Le Comité 21 et ses adhérents s'appuient donc aujourd'hui sur une vision partagée des enjeux du développement durable et des axes de progrès à investir. Ces 5 engagements constituent à la fois une feuille de route, un instrument de progrès, d'émulation et de partenariat entre les adhérents et un baromètre de mise en œuvre opérationnelle du développement durable en France.

# Introduction

Ils nourrissent désormais les travaux du Comité 21. On peut citer en particulier :

- Les plans d'action des Agenda 21 scolaires, de l'école au campus, que nous accompagnons sur le territoire français, et qui feront l'objet de la publication d'un guide méthodologique à la rentrée de septembre
- Les recommandations auprès des acheteurs, publics et privés, réunis au sein de notre groupe de travail sur les achats responsables
- Les livres blancs sur l'alimentation, les déchets ménagers, les énergies, les transports, à paraître début 2007
- La création en juin prochain d'un nouveau groupe de pilotage pour le « Tourisme durable et solidaire »

Nous construisons actuellement, au sein de groupes ressources, un dispositif de suivi de ces engagements, qui fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des adhérents. Cette tâche difficile est nécessairement ancrée dans le temps, avec un objectif de renforcement progressif du niveau d'exigence des critères d'évaluation.

Voici le 1<sup>er</sup> Carnet des Engagements, élaboré à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire du Comité 21, le 24 novembre dernier. 73 % des adhérents y ont participé, confirmant l'adhésion de nos membres à cette orientation prise depuis 2005.

*engagement*



Adopter des modes  
de production  
et de consommation  
responsables  
et réduire les émissions  
de CO<sub>2</sub>





# 1

Les changements climatiques, les risques pour la santé et l'environnement des modes de production, la raréfaction des ressources sont aujourd'hui avérés. En France, la température moyenne s'est élevée de 0,9 °C au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Les changements climatiques, déjà visibles à travers les perturbations du climat ou la régression des glaciers, sont lourds de conséquences pour les écosystèmes et pour les populations. Ils menacent l'existence de régions côtières où vivent des millions de personnes, risquent d'aggraver les canicules, les inondations et les tempêtes, ou de développer des maladies tropicales véhiculées par des moustiques...

Selon les experts du Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), l'enjeu aujourd'hui est de maintenir l'augmentation attendue de la température moyenne globale en dessous de 2 °C. Cet effort de maîtrise permettrait de réduire le risque écologique et de préserver des millions de personnes de la maladie, de la famine et du manque d'eau. Il suppose que les pays industrialisés, dont la France, parviennent à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, c'est-à-dire qu'ils réduisent leurs émissions d'environ 3 % par an.

Ce défi est réalisable, à condition d'y associer la société tout entière et « d'agir ensemble ».

La moitié du CO<sub>2</sub> émis dans l'atmosphère en France est en effet liée à nos comportements et à nos choix quotidiens. En France, chaque ménage émet 15,5 tonnes de CO<sub>2</sub> par an ! A l'origine de ces émissions, on trouve l'usage d'énergies lié aux déplacements, au chauffage, à l'électricité... mais aussi la consommation de produits alimentaires et industriels. Prendre conscience de ses impacts, réduire les consommations énergétiques, renforcer la part des énergies renouvelables, moderniser la construction et l'habitat, développer les modes de transports propres, privilégier les écoproduits, sont au nombre des solutions à adopter par tous, politiques, producteurs et consommateurs.

Le Plan Climat 2004 a défini des objectifs chiffrés, les démarches volontaires des entreprises et des collectivités tentent d'inverser la tendance du gaspillage et de la pollution, les associations se mobilisent pour convaincre le grand public d'alléger les modes de vie. Mais les campagnes peinent à se traduire dans les décisions politiques et au quotidien... Loïn d'être une contrainte, les modes de production et de consommation responsables sont porteurs d'innovation, d'intelligence collective et de valeur ajoutée !

Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à

## RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

- Avant même le Protocole de Kyoto et la directive européenne de 1996, le Groupe **LAFARGE** s'est engagé dès 1990 à réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre par tonne de ciment produite à échéance 2010. En 2004, le groupe avait atteint 11,2 % de réduction d'émissions. Un partenariat conclu en 2000 avec le WWF porte aussi sur le réaménagement des carrières, dont 80 % font aujourd'hui l'objet d'un plan de réhabilitation.
- Au sein de ses quatre métiers – gestion et traitement de l'eau et des déchets, gestion de l'énergie et des transports – le groupe **VÉOLIA ENVIRONNEMENT** s'engage à renforcer la part de technologies et d'énergies moins émettrices de CO<sub>2</sub> (systèmes de valorisation des boues d'assainissement, transports propres, cogénération, approvisionnement à partir d'énergies renouvelables) et à renforcer l'efficacité énergétique des technologies existantes. La part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique du groupe est passée de 779 en 2002 à 1 009 Mwh en 2004.
- Avec un chiffre d'affaires de 8,7 milliards de dollars en 2004, **STMICROELECTRONICS** est le leader mondial de la production de

systèmes d'application microélectroniques. En 1994, le groupe a publié son Décalogue environnemental autour de 10 axes prioritaires (émissions, pollutions, produits chimiques...). C'est la première entreprise mondiale à avoir fixé un objectif de 0 % d'émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2010. Cet objectif a permis de réaliser pour la seule année 2003 une économie de 133 millions de dollars sur les consommations. STMicroelectronics prouve ainsi que l'efficacité environnementale va de pair avec une maîtrise des coûts. STMicroelectronics s'engage sur des objectifs datés et chiffrés: réduire de 5 % par an d'ici 2010 ses consommations de produits chimiques, d'eau et d'énergie.

- Les **CAISSES D'ÉPARGNE** ont décidé de réaliser un diagnostic Bilan Carbone® pour chaque caisse et chaque filiale du Groupe dans les trois prochaines années; ces bilans permettront la mise en œuvre de plans d'actions de réduction des émissions. En 2005, les Caisses d'épargne ont déjà réalisé, à titre de démarche pilote, trois Bilans Carbone associés à des plans de réduction des émissions.
- Dans le cadre de son programme Prélude, le **CONSEIL RÉGIONAL DE MIDI-PYRÉNÉES** accompagne tous les acteurs du territoire dans la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre: aide aux collectivités locales, soutien aux PME, subventions du grand public, avec pour objectif l'achat de 1 000 chauffe-eau solaires par an (4 100 installés à ce jour). La Région s'engage à financer la maîtrise énergétique des différents acteurs à hauteur de 2,5 millions par an jusqu'en 2007.

- Le **CONSEIL RÉGIONAL DU POITOU-CHARENTES** souhaite contribuer aux obligations de la France sur les objectifs du Protocole de Kyoto. Pour ce faire, il a mis en place différents dispositifs : soutien aux énergies renouvelables (bois-énergie, solaire et agrocarburants), appel à projets pour financer la construction de 1000 maisons en bois à faible consommation d'énergie, programme de construction HQE très ambitieux, subvention des bâtiments peu consommateurs d'énergie, politique d'achat responsable pour les lycées... La Région Poitou-Charentes s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7 % d'ici 2010.
- Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, le **CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE** développe un axe « lutter contre le changement climatique ». Avant l'adoption de ce volet par l'Assemblée départementale en juin 2006, différentes actions sont d'ores et déjà lancées : réalisation du Bilan carbone départemental, adoption et mise en œuvre de la Charte sur la haute qualité environnementale des bâtiments départementaux, sensibilisation au changement climatique et diagnostics énergétiques dans les collèges, opération « Sobriété énergétique » : 7 % d'économie d'énergie sur les prises et l'éclairage ont été réalisés dans l'Hôtel du Département et le bâtiment « Salvador ». Le Département s'engage, à échéance de 2012, à renouveler son parc automobile avec 100 % de véhicules dits propres.
- Pour contribuer au plan climat de la France, certaines collectivités adoptent des Plans climats locaux. La **VILLE DE CHALON-SUR-SAÔNE**

#### Gaz de France administrateur du Comité 21

*Gaz de France œuvre pour la réduction des émissions atmosphériques de ses réseaux de transport et de distribution. A l'horizon 2007, l'entreprise s'engage à réduire de 83 % ses émissions d'oxyde d'azote par rapport à celles de 1999. De même, Gaz de France s'engage à réduire de 10 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à celles de 1990, malgré un doublement des volumes de gaz distribués sur la même période.*

#### Conseil régional du Nord-Pas de Calais administrateur du Comité 21

*Le Conseil régional du Nord-Pas de Calais s'engage d'ici 2010 à respecter les accords de Kyoto. Dès 2006, dans le cadre de son Plan Climat, le programme "isolation toitures" touchant 25000 logements, à 3 ans, économisera plus de 15500 tep (tonnes équivalent pétrole).*

s'est engagée en 2002 aux côtés du WWF France, de l'ADEME et de la Maison de l'Environnement dans le programme européen Privilèges qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En deux ans, la ville a réduit les émissions de CO<sub>2</sub> de son patrimoine de près de 11 %. La ville s'engage à poursuivre cette démarche exemplaire en mobilisant tous les acteurs de son territoire : construction HQE, transports propres, maîtrise des consommations énergétiques, éco-industries, etc.

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- En France, le groupe **TOTAL** compte investir d'ici 2010, 500 M€ dans les opérations suivantes : énergies renouvelables (250 millions d'euros, la plus grande partie étant consacrée aux projets éoliens et aux développements de la filière photovoltaïque) ; développement des biocarburants, en participant notamment à la construction d'unités nouvelles de biodiesel ; R&D de nouveaux procédés de production de carburants : « gas to liquids » et « biomass to liquids » pour environ 100 M€ ; lutte contre le changement climatique, avec

50 millions d'euros consacrés en particulier à la construction à Lacq d'une unité pilote de captation et de stockage de CO<sub>2</sub> ; participation, enfin, pour 100 millions d'euros à des partenariats de R&D concernant entre autres de nouveaux équipements industriels permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- **SCHNEIDER ELECTRIC** emploie 85 000 personnes dans le monde (dont 55 % en Europe). Le Groupe apporte des solutions complètes de gestion de l'électricité dans 4 domaines : industries, bâtiments, résidentiel et énergie/infrastructures. Schneider Electric propose à ses clients des contrats de performance énergétique dont la rémunération est établie sur la base des économies énergétiques générées chez le client. Il est fournisseur de process pour les collectivités territoriales permettant par exemple avec Lubbio une économie de 40 % sur les consommations liées à l'éclairage public. Il s'engage à sensibiliser ses clients (collectivités, industriels) sur les potentiels d'optimisation énergétique par l'usage de technologies innovantes.

- **POWEO** s'engage à promouvoir auprès de ses clients, le « consommez moins et le consommez mieux ». Le « consommez moins » en développant des outils et des services permettant de moins consommer d'énergie (diagnostic énergétique, vente de lampes basse consommation...) et le « consommez mieux » en faisant la promotion des offres Planète 100 et Planète 21 (d'origine renouvelable) auprès des professionnels de France.

- Spécialiste de l'énergie, **AREVA** s'engage à accentuer ses efforts dans le développement des énergies renouvelables, en particulier en investissant dans l'éolien et la biomasse. Le groupe s'engage aussi à apporter sa contribution à l'accès à l'énergie pour le plus grand nombre, notamment dans les pays du Sud où Areva est implanté.
- Le **CONSEIL RÉGIONAL D'AQUITAINE** a mis en place un programme régional pour encourager la production électrique d'origine renouvelable (éolien, biomasse, bois-énergie...). Il s'engage à alimenter les bâtiments de l'administration régionale à hauteur de 21 % d'électricité verte d'ici 2007.
- Le **CONSEIL RÉGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON** a décidé la création d'un fonds de développement des énergies renouvelables, doté de 10 M€ en 2006 : solaire thermique, photovoltaïque, bois énergie... La Région s'engage à financer 80 % des équipements en chauffe-eau solaires des logements sociaux, avec pour objectif d'équiper 25 000 logements à échéance 2010, représentant le quart du parc.
- Le **CONSEIL RÉGIONAL HAUTE-NORMANDIE** mise sur la recherche-développement pour créer des filières régionales dédiées aux énergies non fossiles : plate-forme technologique sur les énergies renouvelables dans la ville de Fécamp, développement de l'éolien et du bois-énergie, soutien à la maîtrise énergétique des entreprises et des collectivités, subventions aux habitants pour l'achat de

### La CLCV secrétaire général du Comité 21

*La CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), l'une des plus importantes associations nationales de consommateurs, a créé début 2005 le réseau ENERGI'C (Energie Citoyenne) pour représenter, auprès des professionnels et des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs qui s'engagent dans les économies d'énergies et les énergies renouvelables : conseils techniques et pratiques, progrès de la fiscalité et des aides, groupements d'achat d'appareils et équipements...*

chauffe-eau solaires et de chaudières au bois... La Région s'engage à affecter aux énergies renouvelables au minimum 1 million d'euros en 2006.

- Par son histoire (invention de l'énergie hydroélectrique en Isère par Aristide Bergès), mais aussi à travers ses potentiels de recherche et de valorisation industrielle, l'Isère a vocation à être exemplaire en matière de politique énergétique. Dans ce cadre, le **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE** met en œuvre un plan d'action global et diversifié sur 15 ans articulé autour de trois axes : économiser l'énergie ; développer de nouvelles filières énergétiques ; sensibiliser et communiquer pour agir sur les comportements. Depuis 2003,

le Conseil général de l'Isère consacre en moyenne un budget de 1 million d'euros par an pour sa politique « énergie ».

- Le plan départemental énergie 2005-2010 du **CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES** a été adopté lors de l'assemblée du 28 octobre 2005. Il engage le Département dans un plan ambitieux de soutien aux énergies renouvelables: solaire, bois-énergie et géothermie. Les particuliers obtiendront une subvention de 50 % du coût TTC des équipements (hors main-d'œuvre). Les collectivités subventionnées bénéficieront d'un taux bonifié si elles ont recours aux énergies renouvelables. Enfin, les exploitants agricoles seront aidés par une aide publique de 60 % du surcoût généré par le choix d'un générateur bois-énergie.
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION NICE CÔTE-D'AZUR** a terminé en 2005 une étude visant à établir un bilan du mode de gestion de l'énergie des 24 communes de l'agglomération afin de préparer un Plan Local de l'Énergie (P.L.E.) avec l'ADEME et la Région PACA. Également, la Communauté d'agglomération coopère avec l'ADEME et Veolia sur l'étude des gaz à effet de serre de l'agglomération visant à modéliser les émissions des principales sources fixes et mobiles et notamment déterminer l'impact du tramway.
- Dans le cadre de son Agenda 21, la **VILLE DE LILLE** et ses partenaires se sont engagés dans des marchés publics responsables

et performants. Le nouveau marché de l'éclairage public garantit d'ores et déjà une réduction de 42 % des consommations d'énergie. D'ici 2010, 25 % d'approvisionnement en électricité sera de source renouvelable. Cet engagement pour des marchés responsables devrait progressivement s'étendre à de nouveaux domaines, tels que l'alimentation.

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue le premier des trois objectifs de la politique de développement durable de la **VILLE DE BESANÇON** et de son agglomération. A cette fin, 350 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés en septembre 2004 sur les toits du Centre Technique Municipal de façon à produire les 42 000 kWh nécessaires aux 40 véhicules électriques du parc automobile de la Ville. Un panneau, à l'entrée du centre, indique la production quotidienne et les émissions de CO<sub>2</sub> évitées (12 800 tonnes en 2005). Cette action se prolonge par la diversification des sources énergétiques du chauffage urbain du quartier de Planoise, avec la création d'une chaufferie bois, opérationnelle début 2006, qui permettra de réduire de 10 335 tonnes les émissions de CO<sub>2</sub>.
- Engagée depuis 1980 dans une politique de maîtrise énergétique, la **VILLE DE CLERMONT-FERRAND** a renforcé son action en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'adoption d'un plan « Énergie + ». De nombreuses actions sont d'ores et déjà engagées et les premiers résultats apparaissent. Clermont-Ferrand

s'engage dans l'évaluation de l'efficacité de ces mesures dans le cadre de la réactualisation de son Agenda 21.

- L'Agenda 21 de la **VILLE DE REZÉ** fixe parmi ses priorités la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en particulier en optimisant les consommations énergétiques dans les bâtiments communaux. La ville s'est donnée plusieurs objectifs pour atteindre au bout de 3 ans un pourcentage significatif d'économie sur la facture de fluides (environ 100 000 euros) et éviter de rejeter 420 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.
- La **VILLE DE BOURGES** s'est engagée depuis 2002 dans un Contrat Environnemental avec les Berruyers. Les premiers résultats ont été prometteurs : baisse de la consommation de papier de 17 % en un an à l'Hôtel de Ville, diminution de 50 % de la consommation en eau du camping municipal, création de 6,5 km de « liaisons douces ». Pour poursuivre dans cette voie, le Contrat Environnemental est actuellement transformé en Agenda 21. De nouveaux objectifs vont être fixés, avec notamment la volonté de maîtriser la demande énergétique des infrastructures municipales : réduction de 10 % par la maîtrise des consommations électriques, du chauffage, du parc automobile... à échéance 2008.
- En France, 30 % à 50 % de la lumière diffusée par des luminaires équipés de boule éclairent le ciel. La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL D'ORGE**, dans le cadre d'un plan lumière étalé

sur trois ans et d'un montant de 1.5 millions d'euros HT, s'est fixée trois objectifs : sécuriser les lieux publics, mettre en valeur le patrimoine et lutter contre la pollution lumineuse. Pour ce dernier volet du plan, elle a engagé sur la ville de Saint-Michel sur Orge la suppression de 69 luminaires à boule et leur remplacement par des luminaires décoratifs et fonctionnels.

- Après avoir inscrit la « responsabilité environnementale » dans sa charte éthique, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, gestionnaire de l'**AÉROPORT LYON-SAINT EXUPÉRY**, s'engage à promouvoir des modes de consommations responsables notamment par l'animation d'un « Atelier Energies » en interne et d'un Club des entreprises « éco-actrices » du site.
- En 2005, le 2<sup>e</sup> Championnat de France des Communes équipées en énergies renouvelables, organisé annuellement par le **COMITÉ DE LIAISON ENERGIES RENOUVELABLES (CLER)**, compte déjà près de 60 communes participantes. Le CLER s'engage à pérenniser et à développer significativement cette épreuve. Le CLER s'engage également à travailler pour lever l'ensemble des barrières législatives, administratives et culturelles empêchant le développement des énergies renouvelables en France.
- L'**ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT (ATEE)** rassemble 1600 ingénieurs et énergéticiens dans les villes et les entreprises.

Après avoir, en liaison avec le MINEFI et l'ADEME, défini les actions d'économies d'énergie éligibles dans le cadre des « certificats d'économies d'énergie (CEE) » et mis au point une méthode de calcul des dites économies, l'ATEE s'engage à promouvoir ce nouveau dispositif des CEE auprès des entreprises et des collectivités par des formations, des réunions d'information, des publications sur son site Internet, des présentations de retours d'expérience dans sa revue Energie Plus.

- Créée en 1934, la **FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)** réunit les collectivités locales compétentes dans les services publics locaux industriels et commerciaux par réseaux, tels que l'électricité, le gaz, l'eau et l'assainissement. Elle s'engage, en partenariat avec l'ADEME, sur la promotion des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique (accord-cadre 2004-2007).

*Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## DÉVELOPPER DES TRANSPORTS PROPRES

- **A.G.I.R. POUR LE TRANSPORT PUBLIC** réunit une quarantaine de réseaux de transport publics indépendants, ainsi que leurs autorités organisatrices, implantés dans toute la France. Depuis 20 ans, AGIR

pour le Transport Public cherche à promouvoir le développement du transport public. Amélioration de la qualité de vie des citoyens, respect de l'environnement, fluidité de la circulation dans nos villes, tels sont les objectifs recherchés au travers une mise en pratique d'innovations techniques au service des citoyens et de l'environnement : énergies propres, filtres à particules, matériels dernière génération...

- Le **CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION** a fait de la lutte contre les changements climatiques un des axes premiers de son Agenda 21 et s'engage à réaliser d'ici 2012 un Tram-Train pour contribuer à la diminution des gaz à effet de serre et agir contre la congestion du réseau routier. Ce Tram-Train a vocation à desservir tout le littoral urbanisé de La Réunion (130 km), mais va dans un premier temps concerner 5 communes, sur une section de 38 km, avec une vingtaine de gares. La réalisation de ce grand projet d'infrastructure va permettre d'augmenter la part des déplacements en transports en commun, de 5 % à 15 %.

- Le Bilan Carbone du **CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN** montre que 85 % des émissions sont liées aux consommations d'énergies dont 65 % proviennent des déplacements. Pour réduire cette part importante due aux transports, le Conseil général s'est engagé à acheter lors de chaque renouvellement de son parc automobile, 50 % de véhicules propres (GPL et électrique), soit bien plus que les prescriptions législatives de la Stratégie Nationale de Développement Durable (20 %). Par ailleurs, un plan déplacement administration

est en cours de finalisation. D'ores et déjà, le Conseil général prend en charge 50 % des frais de transport collectifs domicile-travail de ses agents, et une flotte de vélos interne a été créée.

- Depuis près d'un an, le **CONSEIL GÉNÉRAL DU FINISTÈRE** améliore la mobilité de ses habitants en pratiquant un tarif unique à 2 €, ce qui a permis d'augmenter la fréquentation des transports en commun de 45 % en 1 an. Un site internet départemental de covoiturage a également été mis en place : en 20 jours, 800 trajets disponibles ont été proposés. Pour aller plus loin, le Finistère s'engage à réinvestir les recettes complémentaires liées à la hausse de la fréquentation dans l'amélioration de l'offre.
- 200 000 conteneurs par an aujourd'hui, 500 000 par an d'ici 2010, le Port de Dunkerque connaît une forte fréquentation. Afin d'éviter l'engorgement du trafic et limiter la pollution, la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE DUNKERQUE** s'engage d'ici 2010 à développer la multimodalité et l'intermodalité des transports : maintenir le trafic ferroviaire existant, transférer les camions vers les autoroutes de la mer, développer le transport par voie d'eau vers les villes de Lille, Dourges et Valenciennes...
- Le trafic urbain est responsable de plus de 10 % de toutes les émissions de CO<sub>2</sub> de l'Union européenne, dont 98 % sont générées par les véhicules privés et commerciaux. La **VILLE DE TOULOUSE**,

dans le cadre du programme européen CIVITAS, lutte contre la congestion urbaine et la pollution liée au trafic. Elle s'engage d'ici 2020 à remplacer 20 % du gazole et de l'essence utilisés dans le secteur des transports routiers (biocarburants, gazole blanc, GNV).

- En 10 ans, le trafic automobile sur la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE REIMS** a progressé de 20 % et le réseau routier atteint ses limites. La collectivité s'engage dans une politique ambitieuse de transport durable : tarification unique pour les transports en commun, parkings relais à l'entrée de la ville, intermodalité avec la gare SNCF, ligne de tramway en 2010 (10 km, 20 stations, 5 minutes de fréquence, 20 km/h, 45 000 voyageurs par jour).
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'AMIENS** a mis en place une politique de déplacements doux : utilisation du gazole blanc (émulsions de gazole et d'eau) pour l'ensemble des bus de la collectivité, promotion du covoiturage, via son site intranet, dans le cadre du plan de déplacement de l'administration, vélos électriques pour les agents, parc de location de vélos (150 vélos supplémentaires d'ici fin 2006) et équipement de tous les lieux publics en mobiliers de stationnement pour vélo. Le bénéfice de ces efforts dans le domaine des déplacements et les objectifs du plan d'actions, dont l'emploi d'énergies renouvelables, suite au Bilan Energie réalisé, permet à l'agglomération de viser une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 3 % à l'horizon 2015.

- Pour limiter les rejets de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air, la **VILLE DE RUEIL-MALMAISON** s'engage d'ici 2007 à acheter 30 véhicules roulant au GNV, en remplacement de véhicules anciens - ce carburant propre émet 30 % d'oxydes d'azote et 24 % de gaz à effet de serre en moins que l'essence - et à poursuivre ses efforts sur l'utilisation de biocarburants - le mélange gazole et diester de colza à 30 % entraîne une diminution de gaz à effet de serre, ce qui se concrétise par une baisse de 76 tonnes par an pour le parc auto de la Ville. Par ailleurs, un pôle multimodal verra le jour en 2008.
- La **VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON** a mis en place un plan transports alternatifs à la voiture appliqué en premier lieu à la mairie et à ses 1 500 salariés, pour les trajets domicile-travail et les trajets professionnels : vélo, marche à pied, transport en commun, covoiturage. La Ville s'engage à communiquer dès 2006 cette démarche exemplaire aux autres acteurs de la Ville : administrations et entreprises.
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAEN LA MER** collectera les déchets ménagers (ordures ménagères, emballages, déchets verts et encombrants), avec une flotte d'environ 22 véhicules fonctionnant au gaz naturel à compter de l'automne 2006, pour contribuer à la réduction des émissions polluantes et des nuisances sonores.

En France, on compte 367 vélos pour 1000 habitants, contre 900 en Allemagne et 1010 aux Pays-Bas. L'**Union nationale des associations familiales (UNAF)** représente auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises et des familles étrangères vivant en France. Elle s'engage avec l'appui du Comité 21 à promouvoir auprès de ses adhérents (100 unions départementales et 66 mouvements et groupements familiaux), la marche et le vélo pour les trajets de moins de 3 km et à exercer une pression auprès des pouvoirs publics pour créer de nouvelles voies cyclables et améliorer la sécurité des voies cyclables.

- La voie d'eau, véritable couloir de vie écologique, porte également un mode de transport alternatif au « tout routier » : 2 barges évitent 24 semi-remorques sur la route, soit 400 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. **VOIES NAVIGABLES DE FRANCE** a développé un plan de management environnemental ambitieux, assorti d'une certification ISO 14001 : optimisation de la ressource en eau, protection des berges, gestion respectueuse de l'environnement lors des opérations de vidange des canaux et de mise en dépôt des sédiments, maintien des milieux et des espèces avec passes à poissons... Le trafic fluvial de marchandises par voie d'eau a augmenté de 36 % en 10 ans pour atteindre en 2005 plus de 8 milliards de tonnes km. VNF s'engage à tout mettre en œuvre avec ses partenaires pour doubler en 10 ans le trafic fluvial de marchandises.

- **MONOPRIX** s'est engagé aux côtés de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France, la Région Ile-de-France et la Mairie de Paris dans une réflexion sur le bien fondé économique du ferroutage. Ainsi, à compter de fin 2007, 185 000 tonnes de marchandises devraient être acheminées dans les magasins parisiens par le rail. Parallèlement, l'enseigne développe son expérimentation de porteurs gaz naturel véhicules avec la mise en circulation dans les 3 prochaines années de 50 nouveaux véhicules (Monoprix en compte actuellement 2) en région parisienne. Monoprix poursuit en outre son recours au transport par voie fluviale. L'enseigne a atteint son objectif annuel avec plus de 50 % des volumes marchandises de grand import transportés par voie d'eau.
- La société **YPREMA** recycle et valorise les matériaux de démolition et les mâchefers d'incinération. Son activité génère de nombreux transports. Aussi, depuis 1995, YPREMA s'engage dans le transport alternatif des marchandises en utilisant la voie fluviale pour la liaison entre l'usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine (propriété du SYCTOM) jusqu'à son centre de traitement de Lagny sur Marne (77). YPREMA s'engage à ce que la part voie fluviale sur le flux des marchandises traitées sur son centre soit portée de 75 % à 95 % d'ici 2 ans.
- Le groupe européen **KEOLIS** est un opérateur multimodal du secteur du transport de voyageurs, délégataire de service public. Avec 1,5 milliard de voyageurs transportés en 2004, plus de 28 500 col-

laborateurs et un chiffre d'affaires de 2,2 milliards d'euros, il est une référence européenne du secteur. Keolis s'engage à proposer aux collectivités des solutions de transport multimodales et complémentaires innovantes afin d'encourager l'évolution des comportements vers une mobilité durable : Station Oxygène pour les modes doux, services à la demande, parc relais...

- **GNVERT**, filiale à 100 % de Gaz de France, est en charge depuis 1998 des activités de distribution de gaz naturel pour véhicules. GNVert alimente quotidiennement 4 000 véhicules légers et un parc de 950 bus, soit 61 % des bus GNV actuellement en circulation en France. Par ailleurs, GNVert contribue au développement de nouveaux types de carburants : le biogaz (gaz produit par les déchets en décomposition) et l'hythane (mélange d'hydrogène et de méthane). GNVert s'engage à poursuivre et intensifier ses efforts en vue de faire du gaz naturel une véritable alternative au pétrole.
- **IKEA** compte désormais 18 magasins en France (4 nouvelles ouvertures en 2005). En 2005, 3 % des clients Français utilisent les transports en commun, alors que dans les autres pays où le groupe est présent le taux moyen d'utilisation des transports en commun est de 9 %. IKEA France s'engage à négocier avec les collectivités locales et territoriales une accessibilité en transport en commun pour les nouveaux mais aussi les anciens magasins, afin de porter à 15 % la part des clients utilisant les transports en commun dans 10 ans.

- **PSA PEUGEOT CITROËN** déploie sur son site industriel de Sochaux un projet de Plan de Déplacement d'Entreprise, avec le soutien de l'ADEME. Plus de 20 000 personnes pénètrent sur le site de Sochaux quotidiennement. Avec ses 15 000 salariés, ses 28 kilomètres de route, ses 30 kilomètres de voie ferrées, le site qui s'étend sur 264 hectares produit 1 915 voitures par jour. Dès 2006, le site s'engage à diviser par 20 le nombre de véhicules entrant sur le site et pour réduire les nuisances dans l'agglomération.
- Le **CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD** a délibéré une démarche pilote originale pour la haute qualité environnementale des routes départementales. Il s'agit de réduire dans la construction ou la réhabilitation des routes les nuisances sur l'environnement : récupération des eaux usées, valorisation des déchets de chantier, utilisation de produits non-chimiques, construction d'écrans antibruit, renforcement de la sécurité, aménagement de pistes cyclables. Le Conseil général s'engage à expérimenter cette méthodologie sur près de 40 opérations d'aménagement déjà inscrite au Plan routier départemental 2005-2010.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## CONSTRUIRE ET RÉHABILITER LE BÂTI SELON LA DÉMARCHE HQE

- La Maison Individuelle représente les deux tiers des logements neufs construits chaque année et s'inscrit dans un marché qui a cru de plus de 60 % depuis 1997. Fondée en 1984, l'**UNION NATIONALE DES CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES (UNCMI)** est un syndicat professionnel sans but lucratif regroupant près de 600 constructeurs, soit plus de 55 % du marché français de maisons individuelles. L'UNCMI s'engage à promouvoir auprès de ses adhérents la démarche haute qualité environnementale : matériaux non dangereux pour la santé et l'environnement, procédés de construction écologiques, équipements peu consommateurs d'énergie et approvisionnement en énergies renouvelables.
- En 2003, on comptait 30 millions de bâtiments mal chauffés et mal isolés. **SAINT-GOBAIN ISOVER** fabrique des produits à base de verre recyclé qui concourent à la préservation des ressources et à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par les bâtiments. Ses sites industriels recyclent leurs déchets et limitent la consommation d'énergie à la production et dans le transport par l'utilisation de procédés

innovants. Saint-Gobain participe au collectif d'entreprises « Isolons la Terre contre le CO<sub>2</sub> », qui milite auprès des pouvoirs publics pour un plan ambitieux d'isolation des bâtiments en France.

- Le parc de résidences principales de la **VILLE DE RENNES** s'élève à 97 211 logements, dont 66,4 % ont été construits avant 1975 lorsqu'aucune réglementation thermique n'existait. Dans le cadre de son Plan climat, la Ville envisage de réaliser une OPAH Thermique pour un montant prévisionnel de 450 000 €. L'objectif, à l'horizon 2020, est de réduire de 12 % la consommation énergétique de ces bâtiments, soit un potentiel de 36 000 tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées.
- Pour répondre à une croissance démographique moyenne de 5 % par an, la **VILLE DU SÉQUESTRE** s'engage à construire d'ici 2013 un nouveau quartier entièrement HQE®. Equipé en pistes cyclables, il sera constitué de 550 logements chauffés par un réseau de chaleur à bois et récupérant les eaux pluviales pour l'arrosage et les toilettes. Une centaine de maisons seront proposées à l'accession à la propriété pour 100 000 euros (terrain compris).
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LORIENT**, Cap l'Orient, met en œuvre sa Charte pour l'Environnement et le Développement durable signée en 2002. Avec l'ADEME et la Région Bretagne, elle crée en 2005 un « Espace Info Energie ». Elle s'engage à promouvoir et à subventionner l'utilisation d'énergies renouvelables chez les

#### Dexia Crédit Local

vice-président du Comité 21,  
Collège entreprises

*Dexia Crédit Local a pris des engagements dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre : au plan interne, sur la base d'un Bilan Carbone de ses immeubles parisiens ; au plan externe, en proposant aux collectivités locales et organismes de logement, une enveloppe financière à taux attractif pour les bâtiments certifiés HQE®.*

particuliers, et à développer la Haute Qualité Environnementale dans les projets d'aménagement et de construction. En 2006, l'évaluation générale de la Charte permettra de fixer de nouveaux objectifs et de formaliser l'Agenda 21 du territoire.

- En 25 ans, la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTREVEL-EN-BRESSE** a vu sa population augmenter de 25 %, en raison de sa proximité avec Bourg-en-Bresse. Pour répondre aux tensions entre les activités agricoles traditionnelles et l'arrivée massive d'urbains, les élus ont construit des réponses avec les habitants : amélioration esthétique et environnementale des abords de ferme, qualité de vie dans les lotissements (liaisons piétonnes, aménagements paysagers, espaces collectifs...), prescriptions environnementales pour les futurs acquéreurs, sentier de découverte du paysage et du patrimoine bâti...

- La **VILLE DE LIMOGES** s'est fixée un objectif de réalisation de 1 000 logements nouveaux par an. Elle s'engage à recourir aux technologies HQE®, à éviter le gaspillage de l'espace (densification de son vaste territoire) et à maintenir le niveau attractif du prix du foncier.
- Depuis dix ans, la **VILLE D'ANGERS** développe une politique exemplaire en matière de développement durable et notamment de construction Haute Qualité Environnementale - écoles, bâtiments municipaux - contribuant ainsi à l'ancrage de la HQE® sur son territoire. Dans le cadre de son projet de ville et en concertation avec les habitants, elle met en œuvre cette démarche HQE® pour l'aménagement de deux nouveaux quartiers, le plateau de la Mayenne et les Capucins, en répondant à plusieurs objectifs : réponse aux besoins de logements avec une offre diversifiée ; mixité des activités économiques et de services ; aménagement de liaisons douces ; intégration des grands projets structurants (tramway, contournement autoroutier).
- En 2005, **MONOPRIX** a ouvert à Angers le 1<sup>er</sup> magasin pilote « démarche HQE® et bâtiments tertiaires » du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Ce magasin constitue une étape clé dans la réalisation du cahier des charges du Citymarché Idéal, un magasin qui incarne le développement durable dans toutes ses dimensions. L'application de ce cahier des charges sera progressivement déployée à tous les magasins (271) dès 2006.
- L'**INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES (INERIS)** a inauguré en septembre de nouveaux bâtiments d'accueil et de formation, conçus selon la démarche HQE® : 3 000 m<sup>2</sup> dont 1 400 m<sup>2</sup> en réhabilitation d'un bâtiment existant, avec un budget de 5,7 M€ (dont 4,1 M€ de travaux). L'INERIS s'engage à privilégier la mise en œuvre de la HQE® dans ses futures constructions.
- L'**ASSOCIATION HQE** promeut en France la démarche de Haute Qualité Environnementale des bâtiments et du cadre de vie bâti. Elle a conçu début 2005 la certification « NF Bâtiments tertiaires - Démarche HQE® » pour les bureaux et les établissements d'enseignement. L'association HQE® s'engage à faire connaître les initiatives exemplaires en matière de HQE® en France.

**Aréopage**, société d'événements sur l'environnement et les collectivités locales, organise en particulier la 5<sup>e</sup> édition des Assises annuelles de la Haute Qualité Environnementale en mars 2006 à Saint-Malo. Elle s'engage à faire connaître aux adhérents du Comité 21 les meilleures initiatives menées conformément à la démarche Haute Qualité Environnementale mises en œuvre en France.

- Depuis sa création en 1997, **ALSACE QUALITÉ ENVIRONNEMENT** sensibilise les maîtres d'ouvrage publics et privés à la prise en compte de l'environnement dans la construction et l'urbanisme, sous toutes ses dimensions (sociale, écologique, économique, sanitaire) à travers notamment l'organisation du Ruban Vert de la Qualité Environnementale. Alsace Qualité Environnement publie chaque année les meilleures initiatives des collectivités françaises et allemandes dans le domaine de la construction environnementale.
- L'**INSTITUT MÉDITERRANÉEN DU BÂTIMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT** est un bureau d'études qui conseille les collectivités, élabore des études et propose des formations à destination de différents acteurs du secteur du bâtiment. L'IMBE s'engage à promouvoir auprès de ses clients du pourtour méditerranéen les principes du développement durable dans l'aménagement et la démarche Haute Qualité Environnementale dans la construction et la réhabilitation du bâti.
- Premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés, employant plus de 128 000 salariés, **VINCI** s'appuie sur un réseau dense de 2 500 entreprises dans plus de 80 pays. Vinci s'engage pour une construction durable à travers la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement, aux différents stades du cycle de vie des produits ou des services rendus : conception, construction, exploitation.

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## RÉDUIRE LA PRODUCTION DES DÉCHETS ET RENFORCER LA VALORISATION

- Onyx, qui devient **VEOLIA PROPRETÉ**, s'engage aux côtés du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, de l'ADEME et d'Eco-Emballages, dans la 1<sup>re</sup> campagne nationale sur la réduction de la production de déchets. Objectif : réduire d'ici 5 ans la quantité de déchets ménagers enfouis ou incinérés de 290 à 250 kg/hab. De plus, en matière de valorisation énergétique des déchets, Veolia Propreté

### Eco-Emballages administrateur du Comité 21

*Les Français produisent 548 kg/an/habitant d'ordures ménagères. 15 % sont des déchets d'emballages, dont 55 % sont recyclés. Pour contribuer à l'effort national de réduction de la production et des coûts de traitement, Eco-Emballages s'engage à former 3 000 ambassadeurs du tri dans les collectivités d'ici 2008 et à sensibiliser à l'éco-conception 5 000 entreprises d'ici 2010.*

a pour objectif d'équiper tous ses centres de stockage qui acceptent des déchets biodégradables avec un traitement du biogaz avant 2006 (705 000 MWh d'électricité produite en 2004, équivalant à la consommation énergétique domestique annuelle de 195 000 Français).

- **PLASTIC OMNIUM SYSTÈMES URBAINS** s'engage en 2006 à augmenter de 10 % la part de matières recyclées dans ses fabrications. L'entreprise s'engage également, via son contrat de services Ecosourcing d'une durée de 5 ans, auprès de 20 entreprises ou collectivités de plus de 10 000 habitants, à réduire leur production de déchets et améliorer le système de tri. Ces contrats significatifs tendent vers des résultats tangibles dès le premier semestre du déploiement du système.
- La **FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE (FEDEREC)** rassemble les acteurs essentiels du recyclage en France. Elle compte 8 syndicats régionaux et 12 syndicats nationaux. FEDEREC vient de publier un livre blanc sur les DEEE et s'engage à contribuer à créer de nouvelles filières de recyclage, de récupération et de valorisation : mise en place de la Reprise Garantie des déchets d'emballages ménagers, DEEE, véhicules hors d'usages.
- En novembre 2004, la **COMMUNAUTÉ URBAINE DE LILLE MÉTROPOLE** a lancé la construction d'un centre de valorisation organique dont la mise en service est prévue début 2007. Transformés par

méthanisation, les déchets organiques (déchets ménagers de jardins et de cuisine essentiellement) collectés sur le territoire produiront du compost du biogaz qui, une fois concentré, sera utilisé pour alimenter 100 bus de la Métropole. Lille Métropole compte ainsi à produire l'équivalent en biogaz épuré de 4 millions de litres de gazole et d'éviter le rejet de près de 40 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

- Avec 24 % de déchets recyclés, la **VILLE DE VERSAILLES**, ville pilote pour la mise en place du tri sélectif des déchets en centre ville historique, se situe parmi les villes les plus performantes de la Région parisienne. La Ville s'engage à agir sur les pratiques individuelles afin de stabiliser puis de réduire la production de déchets des Versaillais.
- 1100 tonnes, c'est la quantité de déchets produits quotidiennement sur le territoire de la **COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX**. Au-delà du tri sélectif, la Communauté s'engage à réduire à la source la production de déchets agissant sur les comportements quotidiens (éviter les produits « suremballés » et les conditionnements individuels, réduire les sacs de caisse, composter les déchets verts).
- Les Français consomment 110 000 tonnes par an de briques alimentaires (ELA: emballages pour liquides alimentaires), dont 25 % sont recyclées. Leurs fabricants (Elopak, SIG Combibloc et Tetra Pak), sont réunis au sein d'**ALLIANCE CARTON NATURE**. L'ACN s'est fixée comme objectif d'atteindre un taux de recyclage des ELA de 40 % d'ici 2012.

- 15 milliards de sacs jetables ont été distribués en France en 2004 (soit 580 sacs par ménages). **LES AMIS DU VENT**, association organisatrice chaque année du Festival du Vent à Calvi, a lancé depuis la Corse la campagne « Halte aux sacs plastiques ». En Corse, après quatre années de sensibilisation de la population, d'actions menées auprès des enseignes et des élus, les sacs de caisse ont été bannis de l'île en 2003. Les Amis du Vent s'engagent à inciter les autres territoires de France à développer cette campagne.

- La France utilise chaque année environ 720 millions de piles et accumulateurs (soit environ 12 unités par habitant), dont 70 % ne sont pas recyclés. En association avec le réseau France Nature Environnement (FNE), le **FONDS FRANÇAIS POUR LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT (FFNE)** anime une campagne de récupération des piles en vue de leur recyclage auprès de 1 000 écoles. En association avec le groupe ONET, premier groupe présent dans les métiers du nettoyage et de la sécurité, le FFNE diffuse auprès de plusieurs milliers de professionnels et entreprises une poubelle de bureau spécialement conçue pour permettre le tri sélectif des déchets (papiers, canettes, etc..) et assurer leur valorisation.

- Face à l'augmentation des déchets encombrants des ménages, le **CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE** a publié un ouvrage qui identifie et détaille les bonnes pratiques des collectivités locales dans la mise

en œuvre de systèmes pertinents de gestion des déchets encombrants. Le Cercle National du Recyclage souhaite ainsi contribuer à une optimisation de la gestion de ces déchets.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## **ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES**

- Depuis 2004, le **CONSEIL RÉGIONAL DE RHÔNE-ALPES** intègre progressivement les principes du développement durable dans toutes ses politiques. La démarche associe l'ensemble des services et de l'Exécutif régional. 120 actions ont été retenues, dont 65 comme pilotes : méthode d'appréciation du développement durable votée en plénière, formation de 500 élus et techniciens au développement durable, programmes de maîtrise de l'énergie sur 280 lycées, achat public éthique, 44 conseils locaux de développement dans les territoires, grands projets de développement durable comme le plan Rhône...

- En mai 2005, la **FONDATION NICOLAS HULOT POUR LA NATURE ET L'HOMME** et l'**ADEME** ont lancé « Le Défi pour la Terre », pour enga-

ger les Français à réduire leur impact sur l'environnement à travers des gestes simples et concrets à mettre en pratique au quotidien : éviter les produits jetables, éteindre les appareils électriques au lieu de les laisser en veille, privilégier le train pour les voyages... Le Défi pour la Terre a déjà été relevé par près de 300 000 Français, permettant d'éviter l'émission de plus de 140 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

- **L'ARPE (AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT) MIDI PYRÉNÉES** est certifiée ISO 14001 depuis 2001. Une politique d'achats responsables, une maîtrise de l'énergie, des véhicules propres, une gestion améliorée des déchets ont déjà permis de récupérer 23 tonnes de papier et 500 kg de DTQD (déchet toxique en quantité dispersée) et ont évité l'émission de 13 tonnes de CO<sub>2</sub>.
- Accompagné par le Cabinet Ernst & Young, le **CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS** s'est engagé, depuis quelques mois, dans la réalisation de son Agenda 21 départemental, actuellement en phase de diagnostic. La collectivité s'engage à mettre en œuvre une concertation territoriale dès le début de l'année 2006, afin d'aboutir en fin d'année, à un programme partagé d'actions de développement durable.
- La **VILLE DE SAINT-GERMAIN EN LAYE** développe depuis 10 ans une politique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement : création de 15 km de pistes cyclables, amélioration de 90 % du rendement énergétique grâce à l'installation d'un système de

chauffage produisant simultanément de la chaleur et de l'électricité (cogénération) pour différentes structures (écoles, logements, centre commercial...), construction HQE, sensibilisation du jeune public (expositions sur le développement durable, diffusion de supports de communication, actions sur le terrain...). La Ville de Saint-Germain en Laye s'engage à poursuivre cette démarche de développement local durable tant dans ses relations avec la société civile que dans la gestion de ses chantiers.

- Soucieuse de préserver les ressources naturelles, la **VILLE DU HAVRE** s'engage à poursuivre la réduction de sa consommation d'eau notamment dans les bâtiments municipaux : création d'un système de télégestion et achat de 420 compteurs, mise en place d'un arrosage centralisé, géré par ordinateur pour 7 terrains de

**L'Association des Maires de Grandes Villes de France** rassemble 49 communes et 43 groupements de communes totalisant près de 17 millions d'habitants. L'AMGVF a adhéré au Comité 21 en 2003 et les deux associations ont engagé une collaboration dans le cadre des Rubans du développement durable. Cette coopération sera renforcée pour faire adopter un Agenda 21 par toutes les métropoles françaises d'ici fin 2008.

sport et 5 jardins publics, installation de récupérateurs d'eau de pluie dans les jardins familiaux, réalisation d'un parc urbain sur le site du fort de Sainte-Adresse, exemplaire sur le plan écologique (projet HQE).

- **O2 FRANCE**, agence conseil en développement durable et éco-conception créée en 1988, aborde de façon pragmatique l'entrée de tous dans une économie légère, moins lourde de conséquences pour notre écosystème. La campagne du « jetable au durable », élaborée pour le WWF France et l'association « Les amis du vent » a permis de minimiser l'emploi de sac de caisse à usage unique en France (-30 % en 9 mois). O2 France s'engage pour 2006 dans un projet d'exposition grand public sur 1 000 m<sup>2</sup> dans l'esprit du livre « Il y aura l'âge des choses légères ». Cette exposition sera une série de propositions de produits et services conjuguant développement et environnement au quotidien. O2 France espère toucher ainsi plus de 200 000 personnes.

- Créé par Than Nghiem, ancienne conseillère stratégique auprès du WWF, l'**INSTITUT ANGENIUS** est un organisme de recherche appliquée dont la mission est de promouvoir, développer et accompagner la mise en place de modes de vie durables, de modèles d'organisation et arts de vivre en harmonie avec les richesses et les limites notre planète. Il rassemble des chercheurs, des dirigeants, des scientifiques et des experts engagés dans une démarche de progrès.

#### ADEME administrateur du Comité 21

*Dans le cadre des campagnes de mobilisation nationale sur la maîtrise de l'énergie et la prévention de la production de déchets qu'elle a initiées, l'ADEME a mis en place le « Club Planète Gagnante » qui regroupe l'ensemble des partenaires régionaux et nationaux s'engageant dans des actions concrètes à ses côtés. Fin 2006, l'ADEME souhaite atteindre 4 000 actions partenariales réalisées à travers le « Club Planète Gagnante ».*

L'Institut Angenius s'engage à aider à la mise en place d'outils de travail collaboratif pour optimiser la participation collective et la mise en commun des initiatives exemplaires au sein des adhérents du Comité 21, sur les grands sujets transversaux comme l'alimentation, la santé et les déchets.

- **BORDEAUX ECOLE DE MANAGEMENT** a mis en place en 2005 une démarche Agenda 21 de son Campus en mobilisant tous les acteurs concernés (étudiants, enseignants, personnel, collectivité...). L'école s'engage à réaliser chaque année une évaluation des progrès réalisés (transfert de la route vers les transports en commun, approvisionnement bio pour la restauration, consommation énergétique des bâtiments...).

- **ADAGE ENVIRONNEMENT** accompagne les collectivités et les institutionnels dans leurs démarches globales d'environnement et de développement durable. Ses interventions contribuent à renforcer la contribution de ses clients à la préservation des ressources et à des modes de production responsables. Adage Environnement s'engage à systématiser la promotion des 5 engagements du Comité 21 auprès de ses clients pour démultiplier les objectifs de progrès.
- Spécialisée dans le conseil, la formation et la communication en développement durable, la société **BIOVIVA** intègre depuis sa création en 1996 les principes qu'elle promeut auprès de ses clients. 85 % des déplacements des collaborateurs se font en transport en commun ; tout produit conçu fait l'objet d'une étude d'éco-conception privilégiant en outre une production locale ; les déchets sont réduits dès la source... Bioviva s'engage à poursuivre sa politique en 2006, en s'équipant de véhicule hybride (Prius), en réduisant sa production de déchets de 5 % et en instituant des demi-journées libérées mensuelles pour l'ensemble de ses collaborateurs.
- Suite à la première édition de la Quinzaine du commerce équitable lancée par l'Association **MAX HAVELAAR FRANCE** en 2001, et chaque année renouvelée, la notoriété du commerce équitable est passée de 9 % en 2000 à 74 % en 2005. Il y a désormais plus de 88 entreprises françaises qui proposent plus de 880 produits portant le label Max Havelaar dans 6 500 points de vente (grande distribution,

magasins biologiques, boutiques spécialisées, restauration collective, distribution automatique, vente par correspondance...). Plus de 150 collectivités locales ont déjà signé la campagne « 500 villes s'engagent pour le commerce équitable » lancée en 2002 par Max Havelaar France. Favoriser des productions permettant aux producteurs de vivre dignement et respecter l'environnement est l'un des principes fondamentaux du commerce équitable que Max Havelaar s'engage à garantir et contrôler.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## **INFORMER, FORMER ET ÉDUCER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- Représentée au sein du Comité de la Prévention et de la Précaution, ainsi qu'au Conseil National de l'Air, l'**ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (APPA)** contribue à la mise en œuvre des politiques publiques, à la recherche et la veille scientifique, ainsi qu'au transfert et à la diffusion des connaissances. L'APPA mobilise, au travers de son siège et de 17 comités régionaux, des réseaux d'équipes pluridisciplinaires : médecins, chimistes, ingénieurs, médécins, épidémiologistes, toxicologues...,

pour connaître, conseiller, informer, prévenir. L'APPA s'engage à informer le public sur l'avancée des connaissances en matière de qualité de l'air.

- La **VILLE DE LOOS-EN-GOHELLE** a un dispositif de concertation-participation qui fonctionne depuis 1998. Il a la particularité de croiser une approche par quartier, par thèmes et aménagements (cadre de vie, sécurité routière, affaires sociales et scolaires, enfance-jeunesse, services à la population, communication...). En 2005, les réunions ont rassemblé plus de 1000 personnes. Le dispositif Démocratie Participative sera évalué en 2006 en vue de sa qualification et montée en charge.
- La **VILLE DE VIRY-CHÂTILLON**, 30 000 habitants, s'engage avec le collège Olivier de Serres dans une démarche de développement durable. Cet Agenda 21 scolaire a pour objectif de responsabiliser toute la communauté concernée : enfants, enseignants, parents, administration, entreprises intervenants sur le site scolaire. La démarche se fixe des objectifs de progrès pour l'approvisionnement alimentaire, la consommation énergétique, les transports et la solidarité.
- L'information, quand elle est accessible et rigoureuse, est une des armes pour rendre compte des mutations et engager les citoyens à l'action. Les **EDITIONS AUTREMENT** s'engagent à poursuivre sa collection d'atlas (développement durable, changements

climatiques, ressources en eau...) et les collections sur les acteurs qui bougent en France : villes en mouvement, entrepreneurs en mouvement, initiatives solidaires... Autrement publie avec le Comité 21 un ouvrage junior sur le développement durable à paraître en juin 2006.

- L'**INSTITUT SUPÉRIEUR D'INGÉNIERIE ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ISIGE)** créé en 1992 par l'Ecole des Mines de Paris, l'Ecole des Ponts et Chaussées (ENPC) et l'Ecole du Génie Rural, des Eaux et Forêts (ENGREF), développe des formations en environnement pour renforcer la prise en compte du Développement Durable au plus haut niveau des entreprises, et en particulier un Mastère en Ingénierie et Gestion de l'Environnement qui diplôme une trentaine d'étudiants par an. L'ISIGE s'engage à concevoir des modules de formation au développement durable destinés aux industriels, aux collectivités et aux enseignants. Ces modules (e-learning) seront mis en ligne sur internet et accessibles librement.
- Le **GROUPE HEC** a créé il y a 3 ans un Mastère « Management du développement durable », qui forme une trentaine d'étudiants par an. HEC s'engage à intégrer la responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans les enseignements et dans les travaux de recherche de la faculté (cours spécifiques RSE dans les différents programmes, élaboration de cas, création d'un institut de recherche), dans le but de former des futurs managers responsables.

- Depuis février 2001, la loi NRE (nouvelles régulations économiques) oblige les entreprises cotées à publier des informations environnementales et sociales cohérentes avec les principes du développement durable définis par le Global Report Initiative (GRI). Cette loi s'applique à plus de 800 entreprises. L'association **RAPPORTS-DEVELOPPEMENTDURABLE.ORG** propose un lien vers les rapports de 700 entreprises accessibles par ordre alphabétique, par pays ou par secteur d'activité assortie de la faculté d'évaluer le document, et des études de cas présentant des partenariats réussis entre ONG et entreprises.
- **L'UNION NATIONALE DES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVE À L'ENVIRONNEMENT (UNCPIE)** gère le label CPIE, créé en 1972 par les Ministères de l'Environnement, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de l'Agriculture pour reconnaître sur tout le territoire français des associations qui s'impliquent dans le développement durable des territoires (74 centres sur 62 départements). L'UNCPIE s'engage à proposer aux populations des territoires urbains et ruraux, dans lesquels les CPIE agissent, des actions de sensibilisation, d'éducation et de formation à l'environnement et à accompagner les acteurs et responsables publics de ces territoires à travers un appui en concertation et médiation environnementale.
- **L'ADOME** est à l'initiative du CD-DVD « SOS Planet Earth », réunissant de nombreux outils pédagogiques et 14 clips d'artistes

Créée en 1866, La **Ligue de l'enseignement** est un mouvement d'éducation populaire invitant les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs des territoires pour construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous. Elle est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de 102 fédérations départementales, 22 unions régionales, 30 200 associations affiliées, 2 millions d'adhérents. Membre du groupe de pilotage du programme éducation au développement durable du Comité 21, la Ligue de l'enseignement s'engage à apporter son savoir-faire, mettre à disposition ses outils et mobiliser ses fédérations pour favoriser la mise en œuvre des démarches Agenda 21 scolaires.

**LH2** (ex-Louis Harris), institut d'études marketing, de sondages politiques et d'analyses de l'opinion publique, a créé en mai 2005 un club de réflexion sur le marketing et le développement durable et poursuivra activement cette démarche en 2006 en s'associant au Comité 21. Un premier acte fonde les bases de cette collaboration : LH2 s'engage à sonder chaque année les Français sur les 5 engagements du Comité 21.

partenaires de la démarche. Les bénéfices des ventes ont été affectés à des microprojets de développement tels que la création par la Fondation Gaïa du Collège Communautaire Khayelitsha en Afrique du Sud. L'ADOME s'engage à poursuivre dans cette voie, en organisant en 2006 un Concert « SOS Planète Terre » avec l'appui de l'Unicef, AGRISUD et ENDA Tiers-monde.

- **C&S CONSEILS** accompagne les collectivités et les maîtres d'ouvrage dans l'organisation de concertations (y compris des débats publics) sur les projets d'aménagement et d'infrastructures. Le cabinet s'engage à promouvoir auprès de ses clients et auprès des adhérents du Comité 21 la prise en compte des enjeux de développement durable dans la conduite des projets ainsi que la concertation avec toutes les parties prenantes concernées pour les choix d'infrastructures qui impactent le territoire, le quotidien et l'avenir (énergie, transport, urbanisme, projet industriel...)

- **L'ASSOCIATION 4D** a été créée en 1993, après le Sommet de la terre de Rio, afin de constituer un réseau citoyen pour le suivi des engagements pris par la France. 4D s'engage à promouvoir auprès des citoyens et acteurs du développement durable une meilleure appréciation des enjeux du développement durable. A ce titre, elle organise une fois par mois avec Alternatives Economiques des conférences/débats (les « mardis de 4D »), dispose d'un centre de ressources sur le développement durable, organise régulièrement

des formations et prépare pour 2006 un Observatoire national des Agenda 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable.

- Le **CENTRE DE RÉFLEXION, D'INFORMATION ET DE SOLIDARITÉ AVEC LES PEUPLES D'AFRIQUE, D'ASIE ET D'AMÉRIQUE LATINE (CRISLA)**

est une association très active de la Région Bretonne et membre du réseau RITIMO. Basée à Lorient, elle a été mobilisée par la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient) pour participer à la mise en œuvre de la Charte pour l'environnement et le développement durable et pour créer un Centre de ressources sur le développement durable. Elle s'engage à participer activement à la mise en œuvre du développement durable au niveau local et à développer des actions de formation sur l'éco-citoyenneté, le tourisme durable, la solidarité internationale, le commerce équitable...

- **ECOFORUM** est un réseau associatif basé à Marseille regroupant 150 associations et 400 bénévoles. Doté d'un comité scientifique, médical et juridique, il milite depuis plus de 15 ans pour la réduction des atteintes à l'environnement, à la santé, au cadre de vie, en particulier dues aux produits chimiques et phytosanitaires. Il s'appuie sur les médias (plus de 2000 articles parus) pour attirer l'attention des politiques et des citoyens. Ecoforum s'engage à créer un pôle de compétences sur la communication au service des associations,

pour renforcer l'efficacité de l'action associative collective contre tout projet néfaste pour l'environnement et la santé.

- **L'INSTITUT DE MANAGEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES TERRITOIRES (IMDDT)** basé à Talence en Gironde favorise la prise en compte et l'intégration du développement durable dans les projets de développement économique local et d'aménagement du territoire. Il s'engage, d'ici 2010, à accompagner 10 collectivités territoriales dans la mise en place de leur Agenda 21 (application du Guide SD 21 000 collectivités).
- **AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT** est une association de mobilisation citoyenne dont l'ambition est de sensibiliser les élus politiques et décideurs économiques aux enjeux environnementaux. A l'aide de 4 pages et de cartes postales, un réseau de 14 000 signataires se mobilise trois à quatre fois par an sur les OGM, le nucléaire, les 4x4, la téléphonie mobile, l'organisation mondiale de l'environnement, les déchets... Pour chaque campagne, des rendez-vous sont pris pour tenter d'obtenir des avancées institutionnelles et des résultats tangibles.
- L'éducation au développement durable est une des clés de l'adoption de modes de consommation responsable. Les **EDITIONS NATHAN** ont créé pour les enseignants un site dédié à l'éducation au développement durable ([www.eduquer-au-developpement-durable.com](http://www.eduquer-au-developpement-durable.com)).

com). Les Editions Nathan s'engagent à éditer et diffuser des ressources pédagogiques dédiées et à relayer les initiatives innovantes des enseignants et des établissements scolaires dans ce domaine.

- **STRASS PRODUCTIONS** développe des outils pédagogiques pour l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) et prépare une collection en partenariat avec l'Education Nationale, l'ADEME, le PNUE, l'Unesco, Eco-Emballages et l'Institut de recherche pour le développement, qui s'appuiera sur un Espace

**L'Association Communication et Information pour le développement durable (ACIDD)**, promeut le rôle de la communication dans le renforcement des compétences de tous et sensibilise les managers de la communication aux enjeux du développement durable. ACIDD organise chaque année, avec le Comité 21, l'Université d'été de la communication pour le développement durable et le forum économique international TIC 21 (contribution des technologies de l'information au développement durable). Elle s'engage à concevoir avec le Comité 21 une Charte de la communication responsable et à la promouvoir auprès de tous les acteurs concernés. ACIDD s'engage aussi à reverser 1 % du montant des inscriptions à TIC21 au Fonds mondial de solidarité numérique ([www.tic21.com](http://www.tic21.com)).

Numérique de Travail, avec le concours de la Commission Européenne. Strass Productions s'engage à diffuser gratuitement ces outils auprès de 50 établissements scolaires en France et 100 établissements dans différents pays en développement.

- **L'ASSOCIATION SCIENCE TECHNOLOGIE SOCIÉTÉ (ASTS)** œuvre depuis plus de vingt ans pour favoriser la rencontre entre chercheurs et citoyens et pour promouvoir une conception globale de la culture, intégrant les dimensions scientifique et technique. Elle s'engage à porter au quotidien les enjeux du développement durable vers ses différents publics (adultes et jeunes), à travers ses multiples activités de médiation : outils pédagogiques, animations, activités scolaires, débats, colloques, manifestations...
- **Ekwo**, magazine trimestriel sur l'éco-citoyenneté, traduit les enjeux planétaires à l'échelle du quotidien de l'individu. Ekwo s'engage à consacrer chaque année un dossier spécial aux meilleures pratiques de consommation responsable en France.



*engagement*

---





Préserver  
la biodiversité et  
promouvoir  
le tourisme durable



## 2

La France, parmi les 188 pays signataires de la Convention sur la diversité biologique adoptée au Sommet de la Terre de Rio, est l'un des pays les plus richement dotés en biodiversité: elle a en responsabilité le 2<sup>e</sup> domaine maritime mondial; elle abrite en métropole et outre-mer la quasi-totalité des écosystèmes et des milieux remarquables, fragiles et indispensables aux équilibres planétaires (forêts tropicales, récifs coralliens, atolls, mangroves...).

Adoptée en 2004, la stratégie nationale de la biodiversité vise à responsabiliser les politiques publiques (agriculture, mer, patrimoine naturel, urbanisme, infrastructures, aménagement du territoire et action internationale) pour stopper d'ici 2010 le déclin de la biodiversité en France. L'agriculture intensive, la surpêche, les pollutions, l'artificialisation du territoire, le bétonnage des côtes, menacent la biodiversité – milieux, espaces, espèces – et compromettent la pérennité de secteurs d'activité et d'emplois, issus de l'exploitation des ressources naturelles. Le temps est venu d'agir.

C'est le lien culturel avec la nature qui est à reconstruire, dans les décisions politiques et dans la vie quotidienne. Réhabiliter la nature au sein des territoires, y compris urbains,

adapter les aménagements aux besoins des écosystèmes, et, dans un monde artificialisé, retrouver les savoirs du cycle de la vie...

L'agriculture intensive est le premier facteur de dégradation de la biodiversité sur le territoire français. Elle pollue et épuise les ressources en eau, elle appauvrit les sols. C'est toute la chaîne de la production et de la consommation alimentaire qu'il faut réformer au regard de la protection des milieux et des ressources, en particulier en eau. La France est le premier consommateur européen de pesticides et aux derniers rangs européens de l'agriculture biologique, invraisemblable pour un pays de grande tradition agricole. Mais de nombreux autres secteurs d'activité sont concernés : industries extractives, urbanisme et travaux publics, transport maritime, tourisme...

Hissée aux premiers rangs de l'économie touristique mondiale, gardienne d'une biodiversité exceptionnelle, la France a une responsabilité élargie, aux niveaux nationaux et internationaux, pour promouvoir un développement touristique respectueux de l'environnement et un partage équitable des ressources touristiques.

Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à

## RENFORCER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

- Une surface de forêt tropicale équivalente à un terrain de football disparaît toutes les deux secondes dans le monde. En 2000, **LES AMIS DE LA TERRE** lancent la campagne « Bâtir sans détruire » et demandent aux collectivités publiques de ne plus acheter de bois issu de la destruction des forêts tropicales. En 2005, plus de 70 collectivités ont adopté des mesures. L'association s'engage à poursuivre cette campagne en publiant un guide pratique des achats publics de bois en novembre 2005.
- La France est parmi les pays les plus concernés par la perte de biodiversité. La **LIGUE ROC** pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non chasseurs, présidée par Hubert Reeves, agit auprès des pouvoirs publics et de tous les acteurs concernés pour renforcer l'efficacité des mesures de protection de la biodiversité. En coordonnant l'ouvrage « Pour la biodiversité, Manifeste pour une politique rénovée du patrimoine naturel », paru en juin 2005, la Ligue ROC entend plus que jamais contribuer à ce que la biodiversité soit prise en compte par toutes les politiques publiques.

### L'UICN (Comité français de l'Union mondiale pour la nature)

s'engage dès à présent à stopper le déclin de la biodiversité d'ici 2010, qui constitue l'objectif général de la stratégie française pour la biodiversité. Il impliquera son réseau composé de 250 organismes et experts pour intégrer davantage la biodiversité au sein des grandes politiques publiques (agriculture, mer, patrimoine naturel, infrastructures, urbanisme, aménagement du territoire) tant en métropole que dans les collectivités d'Outre-Mer, et au sein de l'action internationale de la France. Il agira pour faire de la biodiversité un véritable enjeu de société en associant également à cette mobilisation les collectivités locales, les entreprises et le grand public.

Au sein du patrimoine public dont il a la charge, l'**Office National des Forêts (ONF)** gère 7,6 millions d'hectares de forêts en Outre-Mer, écosystèmes précieux pour la biodiversité mondiale et pour le développement durable des territoires : forêts tropicales, forêts littorales, mangroves... L'ONF s'engage à concevoir avec les collectivités concernées des plans de gestion et de protection de ces écosystèmes forestiers.

- **LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES** s'engage à classer en Natura 2000 les espaces biologiquement remarquables de son territoire: vallée de l'Erdre, Loire Amont (la Petite Amazonie et de la Prairie de Mauves), Loire Estuaire.
- Etablissement public, l'**OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE** est chargé, dans le cadre des orientations définies par la Collectivité Territoriale de Corse en matière d'environnement, d'assurer la protection, la mise en valeur, la gestion, l'animation et la promotion du patrimoine de l'île. Dans le cadre de la création du Parc Marin International, dont il pilote le projet pour la partie française, il s'engage à préserver la biodiversité de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (80 000 ha) et son interface littorale.
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE (CAHB)**, située sur les départements des Hauts-de-Seine et de l'Essonne, se caractérise par une présence importante d'espaces verts d'intérêt patrimonial: parc de Sceaux, vallée aux Loups, forêt domaniale de Verrières-le-Buisson sont les plus importants. Pour préserver ce cadre de vie exceptionnel, et à travers ses compétences en transport, assainissement - gestion des eaux pluviales - réseaux hydrographiques, en collecte et traitement des déchets, la CAHB s'engage dans une démarche d'Agenda 21.
- Dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21 visant chacun des 5 Objectifs du Comité 21, le **CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

#### France Nature Environnement administrateur du Comité 21

*France Nature Environnement, la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, s'est associée avec le Crédit Coopératif pour lancer en mars 2005 deux produits bancaires en faveur de l'environnement: la Carte et le Livret « Agir c'est dans ma nature ». La Carte Agir est une carte bleue Visa solidaire: lors de son attribution, le Crédit Coopératif verse 3 euros à France Nature Environnement puis 6 centimes d'euro à chaque retrait effectué au distributeur. Le Livret Agir est un livret bancaire de partage, rémunéré à 3 %, dont la moitié des intérêts annuels est reversée directement à l'association. Les dons issus de ces produits alimentent le Fonds National d'intervention de France Nature Environnement, pour aider les associations de protection de la nature à financer leurs actions.*

est engagé depuis 2005 dans la création d'un outil de suivi de la biodiversité sur le territoire départemental, en partenariat avec 3 organismes de recherche et 9 associations de naturalistes. D'un coût de 1300 000 euros sur 3 ans, ce projet permettra de mieux connaître et de préserver la biodiversité. Il s'accompagne d'une politique volontariste de découverte des espaces naturels sensibles par les scolaires et enseignants.

**WWF**

vice-président du Comité 21,  
Collège associations

*La mission du WWF est d'enrayer et d'inverser le processus de dégradation de la planète pour une cohabitation harmonieuse entre l'homme et la nature. Pour remplir cette mission, le WWF s'engage au travers de 6 missions à : préserver la biodiversité animale et végétale, protéger la ressource en eau essentielle à la vie, atteindre un objectif de mise en réserve de 10 % des grandes forêts primaires, créer 10 % de réserves marines, enclencher une dynamique de réduction des émissions de CO2 par un changement de politique énergétique favorable aux énergies renouvelables, et stopper la pollution toxique de la Terre. Pour réussir sa mission, le WWF qui compte déjà 120 000 membres en France, fait appel à la solidarité et à l'action de tous.*

- En achetant des produits bois et papier labellisés **PEFC (PAN EUROPEAN FOREST CERTIFICATION)**, le consommateur a la garantie que la forêt qui a servi à fabriquer ses produits a été certifiée pour sa gestion durable. Leader au niveau mondial, le système PEFC réunit 32 pays sur tous les continents. PEFC s'engage à sensibiliser les consommateurs sur la consommation responsable des produits bois-papier. Un dépliant décliné en affiches et

étiquettes, utilisable par tous, est disponible actuellement sur certains grands lieux de vente (Castorama, Point P...).

- La **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE**, anciennement Comité National des Sentiers de Grande Randonnée (CNSGR), a été créée en 1947 pour organiser et baliser des sentiers de randonnée à travers la France. Reconnue d'utilité publique en 1971, elle représente 2 800 associations, 180 000 km de sentiers GR® et PR® balisés, 6 000 bénévoles, 250 topo-guides de randonnée, 180 000 licenciés et des millions de pratiquants. La fédération, dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21, s'engage à développer auprès de ses 180 000 licenciés la connaissance de l'environnement, le respect de la nature et les comportements responsables. Elle s'engage également à sensibiliser les 15 millions de randonneurs en France sur leur devoir de maintenir les sentiers propres et de qualité pour tous.

- Le **CONSEIL RÉGIONAL DE LA PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR** compte 130 ports. La Région anime en partenariat avec l'Etat, l'ADEME, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et les départements littoraux, l'opération « Ports propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur » : financement de diagnostics environnementaux, d'équipements de dépollution, de formations des agents des ports au management environnemental (prévention des pollutions industrielles accidentelles, maîtrise de l'énergie, réduction et valorisation des

déchets), et d'information des usagers. En 2005, ce programme a été appliqué à la moitié des ports. La Région s'engage à créer en 2006 un label « Ports propres en Provence-Alpes-Côte d'Azur » et à promouvoir cette démarche auprès de tous les ports de la Région.

- Le **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARTINIQUE** a renforcé sa politique de préservation des ressources et notamment de la qualité des eaux depuis octobre 2005: mise au norme et reconstruction de l'unité de production d'Eau Potable de Vivé (intégration de l'ultrafiltration de l'eau, traitement au charbon actif, reminéralisation et mesures de protection de l'environnement). Le coût des opérations s'élève à 20 M€. C'est la première usine de ce type dans toute la Caraïbe. Le Conseil général s'engage ainsi à produire et distribuer une eau de qualité supérieure assurant un confort optimal et une sécurité totale aux Martiniquais.

- La **VILLE DE DOUAI** a acquis des terres agricoles perméables dans la vallée de l'Escrebieux sous lesquelles se situe une importante nappe phréatique. Chaque année, plus de 19 millions de m<sup>3</sup> de cette eau potable sont prélevés au profit de 500 000 habitants. Afin de protéger cette zone de captage, une forêt de 70 hectares a été créée. 51 000 arbres, 77 000 arbustes ont été plantés pour reproduire un milieu forestier favorisant la rétention et l'infiltration des eaux de pluies et assurant la biodiversité du site. Par cette opération de reboisement, la Ville de Douai s'engage dans la protection de la biodiversité sur son territoire.

- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN** a signé le 3 juin 2005 une charte d'écologie urbaine et rurale pour un développement durable du territoire. Elle s'engage à travers 63 actions: aménagement d'une trame verte et de corridors biologiques, requalification de friches industrielles, construction d'une maison de conseil et d'information en développement durable...

*Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à*

## RESTAURER LA BIODIVERSITÉ

- La **SNCF** achète des quantités importantes de bois pour la construction des traverses de voies et des gares. Depuis 2003, la SNCF s'est engagée à réduire sa consommation de bois exotiques en utilisant des essences locales ou d'autres matériaux. En 2004, sa consommation a été réduite de 50 % par rapport à l'année 2002. L'objectif pour 2006 est de la réduire encore de 50 %. Autre action en faveur de la protection des milieux naturels, la SNCF a diminué de 46 % (depuis 2002) le tonnage de produits phytosanitaires utilisés pour le désherbage des voies. Elle expérimente actuellement un train désherbeur pour réduire encore les volumes de produits utilisés.

- Avec 20 millions de tonnes exploitées par an sur 57 carrières dans 29 départements, **MORILLON CORVOL**, une société du groupe Cemex, est le 5e producteur national de sables et graviers nécessaires à la construction de bâtiments et au génie civil. Pour réduire ses impacts sur la biodiversité et parfaire la connaissance et la sauvegarde des milieux, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et l'industriel s'engagent depuis 2003 dans un programme de mécénat et d'échanges scientifiques et pédagogiques à hauteur de 175 000 euros par an. Ces échanges contribueront à améliorer les pratiques du réaménagement des 100 ha extraits chaque année.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## **PRIVILÉGIER L'AGRICULTURE BIO, LES PRODUITS ET LES TRAITEMENTS NATURELS**

- La pollution des eaux engendrée par les produits phytosanitaires a incité la ville de Rennes à recourir aux traitements alternatifs aux pesticides pour l'entretien des espaces verts. En trois ans, la consommation de pesticides a été réduite en moyenne de 45 %. La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES** s'engage avec les jardineries de son territoire dans une campagne auprès des citoyens « Jardiner au naturel, ça coule

de source » (objectif zéro phyto), dans l'objectif de restaurer la qualité des eaux de surface d'ici 2015 conformément aux objectifs européens.

- L'association **COHÉRENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE** promeut l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique et l'interdiction des OGM. Elle anime en Bretagne des rencontres entre agriculteurs, consommateurs et pouvoirs locaux et a coordonné la Charte « Restauration collective bio bretonne », signée par 17 collectivités bretonnes. L'association s'engage à promouvoir cette Charte auprès des acheteurs de restauration collective : collectivités, entreprises, établissements publics. Elle travaille également avec des producteurs brésiliens pour la valorisation d'un soja sans OGM dans l'alimentation animale en Bretagne.

- Pour améliorer la qualité des eaux de Bretagne, la **COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST** s'engage à diminuer l'usage des pesticides par les services de 80 % par rapport aux quantités utilisées en 1997, en développant des techniques alternatives.

- En partenariat exclusif avec le Laboratoire de recherche Salvéco, **PURODOR** commercialise auprès des professionnels de la santé, des collectivités et de l'industrie, une gamme complète de produits d'entretien 100 % biodégradables, éco-labellisée, entièrement issus de la chimie verte. Cette gamme allie les critères les plus contraignants de l'Ecolabel, l'obligation de résultat en milieu professionnel, la sécurité des utilisations

teurs et la réalité économique des budgets des collectivités publiques et privées. Purodor s'est engagé à renforcer, par des campagnes d'information, la vigilance des acheteurs collectifs sur les impacts écologiques de leur choix en matière de produits chimiques traditionnels.

- Pour la production des matières premières qu'elle utilise, **NATURA**, entreprise brésilienne leader dans le secteur des cosmétiques, s'appuie sur la certification, afin d'évaluer le respect des principes et critères du FSC (Forest Stewardship Council), du Sustainable Agriculture Network et de l'IBD (Institut de Biodynamique). Sur les 35 espèces naturelles brésiliennes dont sont issues les matières premières utilisées par Natura (huiles essentielles et extraits), 8 ont reçu leur certification en 2004. L'entreprise s'engage à atteindre en 2005 un taux de 37 % de certification de ses activités, soit 13 filières sur les 35.

*Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à*

## ÉVITER LA SURPÊCHE

- D'après l'Organisation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation (FAO), 78 % des stocks marins mondiaux sont, soit exploités au maximum, soit surexploités, soit épuisés. 1<sup>er</sup> acteur européen de commerce de détail et 2<sup>e</sup> mondial, le groupe **CARREFOUR** s'est engagé

dans la protection des ressources halieutiques en accompagnant des pêcheries dans la mise en œuvre de pratiques permettant le renouvellement des stocks. A la fin de l'année 2005, le groupe mettra sur le marché quelques 880 tonnes de filets de poissons surgelés (cabillaud, loup de mer, limande et dorade sébaste d'Islande ainsi que du flétan du Groenland) issues de cette démarche. Les enseignes du groupe Carrefour s'engagent à promouvoir la filière « pêche responsable » auprès des consommateurs en proposant ces produits, en marque propre, à des prix accessibles à l'ensemble de ses clients.

*Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à*

## DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE ET SOLIDAIRE

- Pour reconquérir un bien commun, l'espace côtier breton, le **CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE** lance une charte qui permettra de concilier les besoins de la population (notamment le problème crucial de logement), l'environnement et les activités économiques (pêche et aquaculture, agriculture, tourisme). Cette « Charte des espaces côtiers bretons », préparée avec tous les acteurs régionaux, sera opérationnelle en 2007. Elle constituera un outil de référence au niveau national pour le tourisme durable.

### Fédération des Parcs naturels de France administrateur du Comité 21

*Les 44 Parcs naturels régionaux, qui représentent 12 % du territoire, s'engagent à sauvegarder et enrichir la biodiversité à l'horizon 2010 en poursuivant leurs démarches partenariales de territoire (mesures de protection pour la faune et la flore, création de réserves biotope, éducation à l'environnement...). La fédération s'engage par ailleurs à accompagner d'ici 2 ans 10 nouveaux parcs dans la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable.*

### Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) administrateur du Comité 21

*La Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) a créé le label Clef Verte qui certifie la qualité environnementale des hébergements touristiques. En France, ce label a été attribué en juin dernier à 140 lauréats (campings, gîtes, hôtels). La FEEE s'engage à encourager le grand public à privilégier ces hébergements respectueux de l'environnement.*

- La **VILLE DE MARSEILLE** met en œuvre un Plan de gestion de la rade de Marseille, pour garantir un développement touristique durable du littoral et des îles de la collectivité. Ce plan s'appuie en particulier sur un programme de régénération des ressources halieutiques, « Récifs Prado 2006 », le plus important projet national d'immersion de structures (35 000 m<sup>3</sup>) pour reconstituer la faune sous-marine de la rade. La Ville s'engage à mettre en place sur une période de 10 ans un suivi scientifique de ce Plan et à définir, en concertation avec tous les acteurs concernés, des zones accessibles aux plongeurs, des zones de mouillages fixes pour les bateaux ou encore des zones protégées Natura 2 000.
- Le **GOVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE** met en place en 2006 un observatoire de la biodiversité et des changements climatiques et un schéma d'aménagement et de développement durable avec double priorité de renforcer les espaces naturels protégés et de consolider leur biodiversité. Ils sont associés au lancement d'un Agenda 21 pour chacun des 5 archipels de Tahiti et ses îles.
- La **VILLE DE SAINTE-ANNE** mobilise depuis 2002 tout son personnel municipal et ses habitants pour mettre en place un Agenda 21 et une Charte de l'Environnement. En s'appuyant sur la démocratie participative, la Ville développe une nouvelle dynamique pour un tourisme durable et solidaire: restauration des mares, chemin

piéton pour accéder aux plages, préservation des mangroves, fixation et respect des périodes de pêche... Sainte-Anne s'engage à partager son expérience avec les autres communes de l'île pour promouvoir un tourisme durable de la Martinique.

- Le **CLUB MÉDITERRANÉE** gère une centaine de sites dans le monde, en grande majorité au sein de territoires abritant une biodiversité riche et variée. En liaison avec son partenaire opérationnel local, le Club Méditerranée s'engage à faire du village des Boucaniers, à Sainte Anne en Martinique, un site pilote où seront expérimentées des pratiques novatrices de gestion environnementale, de sensibilisation des clients au respect et à la découverte du milieu d'accueil, et de contribution/intégration à la vie locale. Annuellement, les pratiques et idées les plus probantes auront pour vocation d'être adaptées et déployées dans d'autres villages du groupe.
- **ECOTOURISME MAGAZINE**, créé en 2004, a fondé son projet éditorial sur l'information des touristes et des professionnels sur les voyages « responsables, équitables et solidaires ». Il propose des reportages sur des séjours où l'homme et l'environnement restent au cœur des préoccupations des voyageurs, mais aussi des articles de fonds sur l'évolution du tourisme durable, en France et dans le monde. EcoTourisme Magazine s'engage à réaliser, chaque année, un bilan des actions réalisées en France (métropole et Outre-Mer) en matière de tourisme durable et solidaire.

**L'Association des Communes d'Outre-Mer (ACD'OM)** rassemble 83 communes et 11 groupements de communes de Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte, Guyane, Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française, totalisant plus de 1 050 000 habitants. L'ACD'OM s'engage en coopération avec le Comité 21 à accompagner la mise en œuvre de Plans d'action Agenda 21 pour un tourisme durable et solidaire en Outre-Mer.

*engagement*

---





Respecter la  
diversité culturelle  
et lutter contre  
les exclusions



### 3

Le développement humain est au premier rang des objectifs du développement durable. Il implique le respect de la diversité culturelle, à tous les niveaux de la société, l'accès de tous à une vie digne, un combat radical contre la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de discriminations...

La France a profondément changé depuis vingt ans : vieillissement de la population, doublement des familles monoparentales, précarité croissante des jeunes... La pauvreté est souvent issue de la solitude, ce qui la rend de moins en moins perceptible. En France, 10 % des citoyens vivent en dessous du seuil de pauvreté, cette part atteint 16 % chez les mineurs. Le rapport annuel 2005 de la fondation Abbé Pierre fait état de plus de trois millions de mal-logés...

Autres phénomènes alarmants : la France est peu encline à refléter la diversité de ses cultures au sein de ses institutions ; peu efficace dans la prise en charge des handicaps ; peu vigilante sur les atteintes aux droits des femmes.

Pour accéder à un CDI, l'écart de probabilité expliqué par la seule discrimination est de 44 % entre un jeune d'origine française et un jeune d'origine maghrébine.

Sur les 900 000 personnes handicapées actives, 28 % étaient au chômage en 2004, soit un taux trois fois supérieur à la moyenne nationale. Et la majeure partie des services publics, transports en particulier, leur est inaccessible.

L'Assemblée nationale ne compte que 71 femmes sur un total de 577 députés, et les conseils d'administration 6 % (34 % en Norvège). L'écart brut de rémunération mensuelle entre les hommes et les femmes est de 25 % en France.

Chartes de la diversité au travail, label égalité professionnelle, accessibilité des handicapés au travail et aux lieux publics, microcrédit pour favoriser l'activité professionnelle, accès des plus démunis aux services essentiels..., refusons la fatalité de la pauvreté et des discriminations!

### Les engagements des adhérents du Comité 21

- L'**UNICEF** promeut la solidarité locale et la place des enfants dans la Cité avec la campagne « Ville amie des enfants » qui encourage les communes à intégrer les besoins, les priorités et les droits des enfants dans les décisions, les politiques et les programmes publics (insertion, participation, solidarité internationale...). En 2005, cette initiative réunit plus d'une centaine de villes, cartographiées sur le site [www.villeamie-desenfants.fr](http://www.villeamie-desenfants.fr).
- L'**ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE** rassemble 35 500 maires et présidents de communautés et s'appuie sur un réseau de 100 associations départementales. Elle représente les communes et communautés auprès des pouvoirs publics, conseille et informe sur tous les domaines de la gestion locale. Partenaire des Rubans du développement durable, membre du Comité de pilotage national des Agenda 21, l'AMF participe notamment à la lutte contre toutes les formes d'exclusions (Charte commune-handicap, soutien à la construction de logements sociaux, aide aux personnes âgées, renforcement de la mixité sociale...), elle s'intéresse tout particulièrement à l'environnement, eau, air, déchets, énergies renouvelables...

- De 1999 à 2004, **RENAULT** (130 000 employés) a embauché près de 40 000 personnes dans le monde, dont près de 24 000 en France. L'entreprise a conclu le 12 octobre 2004 une Déclaration des droits sociaux fondamentaux avec la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie et l'ensemble des syndicats, qui s'applique à tous les salariés dans le monde; elle porte notamment sur la santé, la sécurité, les conditions de travail, l'emploi, le droit à la formation, la rémunération, la représentation du personnel. Renault décide de ne travailler directement qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les trois critères suivants : refus du travail des enfants, refus du travail forcé et respect de la prévention des risques professionnels.

Le **Réseau d'Echanges et de Soutien sur les Pratiques Environnementales des Collectivités Territoriales (Respect)** développe depuis 1997 des outils d'évaluation pour les politiques environnementales. Outre l'aspect environnemental, elle s'engage aujourd'hui en partenariat avec le Comité 21, à élaborer un référentiel d'indicateurs sociaux (accessibilité des handicapés aux services publics, respect du taux de 20 % de logements sociaux, parité homme femme...).

**Amnesty International** est un mouvement mondial composé de plus de 1,8 million de membres dans plus de 150 pays et territoires, qui agit en faveur du respect des droits humains. Amnesty International œuvre au sein du Comité 21 pour inciter les entreprises à adopter une stratégie de développement durable construite sur une véritable politique en faveur des droits humains. Amnesty International poursuivra et intensifiera ses efforts pour que la communauté internationale se dote, au cours des prochaines années, d'un cadre juridiquement contraignant concernant le respect des droits humains par les entreprises transnationales et travaillera avec les entreprises adhérentes au Comité 21 pour que celles-ci appliquent dès à présent les dispositions contenues dans le projet de Normes des Nations unies sur les entreprises et les droits humains. Pour ce faire, Amnesty International demandera à ces entreprises de se doter de politiques explicites - avec des objectifs précis, les moyens correspondants et des critères d'évaluation - et de rendre publics ces engagements.

L'**Agence Verte** conçoit depuis 12 ans des campagnes pour le développement durable sur les thèmes de la santé publique, de l'environnement, de la lutte contre l'exclusion. L'Agence s'engage à offrir chaque année, en coordination avec le Comité 21, une campagne à une association qui intervient dans la lutte contre la pauvreté en France.

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## GARANTIR AUX PLUS MODESTES L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES ESSENTIELS

- Dans le cadre de son Agenda 21, le **CONSEIL GÉNÉRAL DU TARN** met en place une action « énergie et lutte contre l'exclusion » dont l'un des objectifs est de susciter la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat devant permettre une maîtrise des dépenses énergétiques. Dans ce but, le Conseil général s'est engagé à réaliser 10 diagnostics thermiques en 2005.
- Commune de 5 000 habitants de l'Ouest parisien, la **VILLE DE VILLENES SUR SEINE** s'engage dans un Agenda 21 avec pour objectif de promouvoir cette démarche auprès des communes avoisinantes. Le logement social constitue un des axes prioritaires de la démarche. Après la construction de 50 logements sociaux, la Ville de Villennes sur Seine s'engage à construire 40 nouveaux logements sociaux d'ici à 2008.
- Dans la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER**, territoire touristique fortement soumis à la pression foncière, le logement devient inaccessible aux ménages modestes et aux jeunes.

Pour répondre à cet enjeu, la Communauté de communes lance un programme pilote d'accès des habitants à la propriété en accordant des prêts sociaux « location-accession ». 6 familles sont concernées par cette démarche en 2006.

- Avec 75 filiales et participations dans le monde, **EDF** fournit en énergie plus de 40 millions de clients et emploie plus de 160 000 salariés dans le monde. EDF s'est engagé dans un plan de service public. En France, en partenariat avec les acteurs sociaux, EDF s'engage à accompagner ses clients en difficulté dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques. Le groupe s'engage aussi à être un acteur majeur du développement des énergies renouvelables et notamment à investir plus de 3 milliards d'euros dans l'éolien d'ici 2010.



### Conseil général de l'Essonne administrateur du Comité 21

*En France, 28 % des ménages attendent un logement social depuis au moins trois ans. En 2004, le Conseil général de l'Essonne a consacré 15 millions d'euros à la réhabilitation et à la construction de 2800 logements sociaux. Il s'engage à poursuivre cet effort en consacrant 48 millions d'euros au financement du logement social, dont 7 millions destinés au logement des jeunes.*

### Ville de Valenciennes administrateur du Comité 21

*L'Agenda 21 de la Ville de Valenciennes s'est fixé pour priorité de réhabiliter le centre-ville en maîtrisant la pression foncière pour maintenir la mixité sociale. Dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat-renouvellement urbain (OPAH-RU), la Ville de Valenciennes s'engage à réhabiliter 1300 logements du parc ancien privé dans 9 quartiers d'ici 2010.*

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET LE RETOUR À L'EMPLOI

- Depuis 2003, la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-ETIENNE** a mis en œuvre un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Elle s'engage d'ici fin 2006 à accompagner 1 550 demandeurs d'emploi et à apporter à 50 % d'entre eux une formation qualifiante ou un emploi de plus de 6 mois.
- Depuis 2004, les Conseils généraux sont seuls responsables de la gestion et du financement du revenu minimum d'insertion (RMI). En 2005, le **CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL D'OISE** s'engage à consacrer 98 millions d'euros non seulement pour allouer le revenu minimum mais aussi pour favoriser l'insertion ou la réinsertion au travers d'actions d'accompagnement personnalisées: chantiers d'insertion, aide à la résolution de problèmes de logement ou de santé, ateliers de préparation des entretiens d'embauche, formations, groupes de paroles...
- Certifié ISO 9001 depuis juillet 2005 pour la passation de ses marchés publics, le **CONSEIL GÉNÉRAL DU VAR** s'engage, dans la consommation responsable, à améliorer chaque année les objec-

tifs fixés dans sa politique qualité. Une évaluation annuelle est menée par un organisme certificateur. Le Conseil général du Var intégrera dès 2006 dans ses marchés des clauses pour l'insertion sociale et adoptera une délibération sur des clauses de développement durable.

- La **VILLE DE PANTIN**, territoire en pleine mutation, a pour objectif de revitaliser d'anciennes zones industrielles et d'y implanter des éco-filières. Subissant un fort taux de chômage, elle poursuit par ailleurs l'animation d'une plate-forme territoriale d'économie solidaire et met en place un PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economie). La Ville s'engage sur les 3 prochaines années à proposer à 600 personnes un parcours de retour à l'emploi, en partenariat étroit avec les entreprises locales, en s'appuyant sur l'innovation technologique et sociale, individuelle et collective.
- **TRISELEC-LILLE**, société d'économie mixte (publique à 67 %), a investi une double mission de collecte des déchets et d'intégration de personnes en situation d'exclusion, dont un grand nombre est illettré. Les 270 employés de Triselec suivent un parcours de formation-évaluation afin de se requalifier. Triselec s'engage à faire connaître son procédé de formation-évaluation et à le transférer à d'autres entreprises pour contribuer à étendre ces dispositifs d'insertion en France, en s'appuyant sur les réseaux de l'économie solidaire.

- Depuis 2001, **L'ORÉAL** s'est engagé auprès de l'IEP de Paris, pour favoriser l'accès de bacheliers issus de ZEP à l'enseignement supérieur sélectif: participation aux réunions d'information dans les lycées partenaires, au jury d'admission, au parcours d'intégration des élèves, soutien financier.
- **ATELIERS SANS FRONTIÈRES**, association d'insertion sociale, a développé, en partenariat avec Onyx, une offre de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) qui permet de créer une centaine d'emplois d'insertion en France et de revaloriser 50 000 ordinateurs par an destinés à des actions de solidarité internationale.
- **PACA POUR DEMAIN** est une association qui promeut le développement durable en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Elle contribue à la formation professionnelle et à l'insertion des jeunes à travers l'accompagnement des stagiaires en fin de cursus de développement durable de ses entreprises adhérentes.

### Aéroports de Paris administrateur du Comité 21

*Aéroports de Paris mobilise les 750 entreprises présentes sur la plate-forme de Roissy afin de donner toutes leurs chances aux demandeurs d'emploi du territoire. En coordination avec les Conseils généraux du Val d'Oise, de Seine et Marne, de Seine-Saint-Denis et des autorités publiques compétentes (ANPE...), Aéroports de Paris crée chaque année 4 000 emplois nouveaux sur la plate-forme et s'engage à poursuivre et à renforcer les démarches existantes (prêts de véhicules aux chômeurs, coordination entre les services de recrutement...) pour apporter sa contribution à la résorption du chômage.*

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES HANDICAPÉS À L'EMPLOI ET AUX SERVICES ET TRANSPORTS PUBLICS

- La **RATP** s'est dotée d'une charte interne qui permet à chacun de ses départements de s'engager à mettre en œuvre, dans les domaines qui le concernent, les moyens appropriés pour assumer sa responsabilité au regard du développement durable. Le plan d'entreprise 2004-2007 affiche des objectifs quantifiés : hausse de 15 % du chiffre d'affaires, 20 à 25 projets de partenariats territoriaux et 25 à 30 opérations contribuant à l'emploi local par an, 83 % des bus et 53 gares du RER accessibles aux personnes à mobilité réduite fin 2007, gain de 3 % d'efficacité énergétique, diminution de 20 % des consommations de papier et de 10 % d'eau et 60 % de sites certifiés ISO 14 001 (100 % en 2010).
- La **VILLE DE BEAUVAIS**, élue ville pilote dans le cadre de l'année européenne du handicap en 2003, a adopté un schéma directeur d'accessibilité à la voirie. Elle s'engage à offrir aux personnes vulnérables (mobilités réduites, déficiences intellectuelles, visuelles, auditives) la possibilité d'accéder aux bâtiments communaux, aux

bus et aux jardins, dans les meilleures conditions de sécurité et de confort (accueil et équipements adaptés).

- Depuis 2002, la **VILLE DE CANNES** a mis en place une Charte communale des personnes handicapées : transport, stationnement, accès aux bâtiments publics... Elle s'engage à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux locaux publics, en dotant ce programme de 2 millions d'euros d'ici 2007.
- La **VILLE DE MARMANDE**, en partenariat avec la Caisse d'Épargne, s'est engagée dans le cadre de son Agenda 21, à sensibiliser par des personnes handicapées 80 agents à la place des handicapés dans la ville : accueil dans les services, déplacements dans la ville.

Les lois n° 87-517 du 10 juillet 1987 et n° 2005-102 du 11 février 2000 pour l'égalité des droits et des chances obligent les établissements publics et privés de plus de 20 salariés à recruter 6 % de personnel handicapé. **Ethik Investment**, qui a créé le restaurant « Dans le noir » dont 50 % du personnel est aveugle, prouve qu'il peut y avoir des entreprises responsables, utiles et profitables. Ethik Investment, Tuttimobi et le Comité 21 s'engagent à inciter et accompagner les adhérents du Comité 21 (entreprises, collectivités, établissements publics) dans le respect de la Loi.

Les adhérents du Comité 21  
s'engagent à

## PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET LES LIENS INTERGÉNÉRATIONS

- **L'ESDES (ECOLE SUPÉRIEURE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL)**, école de management de l'Université catholique de Lyon, développe dans le cadre de ses activités de recherche un programme sur le management responsable à destination des PME-PMI (Chaire du management responsable des PME PMI). L'école a créé l'association ESDES services intergénérationnels (Système d'Echange Local - SEL) dont l'objet est de répondre aux besoins des étudiants en quête d'un logement d'une part, et des personnes âgées seules ou isolées d'autre part, en rapprochant les deux générations à travers un échange de prestations (logement contre présence) sans contrepartie pécuniaire.
- **AG2R** est le 1<sup>er</sup> groupe interprofessionnel de prévoyance et de retraite complémentaires des salariés et des retraités en France. Groupe mutualiste de 3 600 personnes réalisant un chiffre d'affaires de 6,2 milliards d'euros et assurant plus de 7 millions de personnes, AG2R promeut des actions préventives dans des domaines du diabète, de la vue, de l'ouïe, de la mémoire ou encore

Conseil général  
de la Seine-Saint-Denis  
administrateur du Comité 21

*En Seine-Saint-Denis, après la tenue du Forum des autorités locales en novembre 2003, l'année 2004 a été marquée par l'adoption d'un Agenda 21 de la culture par le 4<sup>e</sup> Forum mondial tenu à Barcelone. Le Conseil général de la Seine-Saint-Denis l'a adopté à son tour le 16 novembre 2004. L'Agenda 21 et les orientations de la politique culturelle du Département sont très proches : favoriser la création en s'appuyant sur la diversité culturelle, permettre partout et pour tous la rencontre avec cette création, acte concret contre les ségrégations. Cet engagement s'inscrit également dans les orientations récentes de l'Unesco dans ce domaine.*

l'autonomie des personnes âgées. AG2R s'engage à promouvoir la solidarité entre les générations : sa Fondation s'est désormais placée dans le champ de la relation intergénérationnelle, qui devient le critère majeur pour attribuer une aide ou financer un projet. Par ailleurs, elle est partenaire principal de la Fédération Internationale des Personnes Agées (FIAPA) dans la création du « prix de l'intergénération » inauguré en novembre par le Ministre délégué aux personnes âgées.

## Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

### LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ETHNIQUES ET HOMMES-FEMMES

- Seuls 12 Prix Nobel scientifiques sur plus de 500 ont été attribués à des femmes de 1903 à 2004. En 2004, l'Académie des Sciences ne comptait que 14 femmes sur 190 membres. **L'ORÉAL** s'engage à promouvoir les femmes de science depuis 1998, convaincu qu'elles peuvent influencer positivement sur les orientations scientifiques de demain. Le programme « Pour les femmes et la Science », développé avec l'Unesco, se décline à trois niveaux : remise de 5 prix à d'éminentes scientifiques des cinq continents, de 15 bourses internationales à des étudiantes en post-doctorat, et de 45 bourses nationales dans une quinzaine de pays, et demain dans plus de 50 pays, dont la France.
- **BMJ RATINGS** est une agence de notation de responsabilité sociale, leader européen dans la notation sollicitée. En interne, l'agence respecte ces principes dans le partage des responsabilités, avec une stricte égalité des effectifs femmes et hommes. L'agence s'engage à mobiliser ses clients sur le renforcement de la place des femmes dans les hiérarchies des organisations publiques et privées.

Le Global Compact, au niveau international, la Charte de la Diversité au niveau national, tentent de s'attaquer aux discriminations dont sont victimes toutes les minorités, et notamment ethniques. **ENDA** (Environnement Développement Action) est une ONG créée en 1972 à Dakar pour promouvoir le développement durable et la citoyenneté. ENDA s'engage, avec l'appui du Comité 21, à inciter les adhérents du Comité 21 (entreprises, collectivités, établissements publics) à renforcer la diversité ethnique au niveau du recrutement et de la gestion des carrières et à rendre publics leurs politiques et leurs résultats.

**PricewaterhouseCoopers**  
administrateur du Comité 21

*Ecobilan-PricewaterhouseCoopers propose à ses clients français (industrie et secteur public) une expertise en responsabilité sociale et environnementale. L'entreprise compte en France plus de 40 % de femmes seniors managers et directeurs et plus de 16 % de femmes associées. Elle s'engage à évaluer régulièrement cette situation, tant au niveau du recrutement que de la progression de carrière qui doivent rester fondés sur les seuls critères de compétence et de performance. Elle s'engage aussi à veiller au développement de la diversité culturelle, sociale et de formation de ses collaborateurs. Enfin, conformément à son adhésion au Global Compact, elle œuvre à promouvoir chez ses clients la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier contre celles dont pourraient être victimes les femmes.*



*engagement*

---





# Soutenir les filières environnementales et l'économie sociale



# 4

Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, adapter les secteurs productifs aux capacités écologiques, alléger le poids de nos mode de vie et de nos consommations sur l'environnement et le cadre de vie, accompagner les personnes fragilisées par le handicap, l'âge ou la pauvreté, supposent de rendre les politiques énergétiques plus compétitives, de moderniser le bâti et l'organisation urbaine, de professionnaliser les services à la personne... Ces besoins d'innovation technologique et sociale sont porteurs de filières et d'emplois pérennes, qui restent à promouvoir et à développer en France. Si notre pays a porté aux premiers rangs mondiaux quelques secteurs industriels, il accuse un retard de modernisation de ses compétences et de ses offres, dans de nombreux domaines de production et de services.

La France ne consacre qu'1,7 % de ses surfaces cultivées à l'agriculture biologique, ce qui l'oblige à importer 50 % de sa consommation. On estime à 150 000 le potentiel d'emplois lié à la maîtrise énergétique dans le bâtiment et il y a en France 30 millions de bâtiments mal chauffés ou mal isolés... Les énergies éolienne, solaire et issues de la biomasse ne représentent que 1 % de la consommation électrique...

La diversité économique est, elle aussi, à promouvoir. Les secteurs de l'économie sociale et solidaire représentent en France 760 000 entreprises, soit près de 2 millions de salariés (7 % de la population active). La France compte 750 000 associations (dont près de 100 000 dans le secteur sanitaire et social) ; soit un chiffre d'affaire annuel de 47 milliards d'euros. Mais le microcrédit, permettant de renforcer les chances d'accéder à l'emploi et à l'initiative, est encore balbutiant en France.

C'est à la fois l'offre et la demande qui sont à accompagner, avec des politiques publiques favorables au progrès environnemental et social. Les aides de l'ADEME pour l'équipement en énergies renouvelables en sont un exemple. Les politiques régionales et départementales ouvrent elles aussi la voie, en accompagnant la conversion des agriculteurs ou des PME vers des modes de production responsables, en soutenant le microcrédit et les entreprises d'insertion, ou en assortissant leurs aides aux entreprises et aux collectivités de critères de qualité.

Les acheteurs, publics et privés, jouent eux aussi un rôle essentiel dans la modernisation du tissu des PME-PMI. En introduisant des clauses de qualité environnementale et sociale, ils contribuent à renforcer la compétitivité de la France et à réduire les risques d'exclusion.

## Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

### SOUTENIR LES FILIÈRES ENVIRONNEMENTALES

- Le Groupe **3 SUISSES INTERNATIONAL** fédère 22 enseignes de vente à distance implantées dans 13 pays dans le monde (3 Suisses, Blanche Porte, Cofidis, Le Club des Créateurs de Beauté, Bruneau...). L'enseigne Bruneau, qui propose des fournitures et mobiliers de bureau aux entreprises, s'engage à référencer dans ses catalogues les produits à moindre impact environnemental et à contribuer au développement de l'éco-conception en coopération avec les écoles de Design. Aujourd'hui, l'enseigne compte 1 000 références (sur 15 000) présentant un impact environnemental amoindri, selon une classification élaborée par le WWF.
- Un protocole préparé sous l'égide de l'**ASSOCIATION FRANÇAISE DU GAZ NATUREL POUR VÉHICULES (AFGNV)** a été signé en juillet 2005 par ses membres fondateurs (Ministère de l'Industrie, Gaz de France, Total, Carrefour, PSA Peugeot Citroën, Renault et Renault Trucks), visant à assurer le succès du GNV à l'horizon 2010 : doubler le parc roulant de bus GNV ; tripler le parc de bennes à ordures ; porter à 100 000 le parc de voitures capables de recevoir ce carburant avec un niveau de prestations équivalent aux autres véhicules et à 300 le nombre de bornes GNV dans des stations-service classiques.
- **LEIGNEL CONSULTANT GNV** et ses partenaires britanniques ont développé une expertise sur les motorisations GNV permettant une réduction d'émission de 20 % de CO<sub>2</sub> et de 70 % de NOx. Ce processus de conversion technique du moteur diesel équipe les tracteurs routiers dont l'autonomie est de l'ordre de 750 km. Leignel Consultant GNV propose de mettre à disposition des entreprises adhérentes du Comité 21 le véhicule (tracteur « dual fuel ») pour une période d'expérimentation début 2006 et s'engage à réaliser avec l'aide du Comité 21 un dossier de synthèse sur les gains économiques et environnementaux de cette expérimentation, en vue de promouvoir ce service de conversion sur le territoire français.
- Avec un chiffre d'affaires de plus de 332 millions d'euros et près de 1 600 collaborateurs, **SÉCHÉ ENVIRONNEMENT** est l'un des principaux acteurs du marché français du traitement des déchets au service de l'environnement (traitements thermiques et stockage avec valorisation énergétique). En 2004, l'autosuffisance énergétique du groupe est déjà assurée à 89 % à partir des déchets traités. Le groupe a la volonté de renforcer ce développement des filières innovantes de valorisation des déchets (biogaz, électricité et traitement mécano-biologique).
- La **CCI DE LA DRÔME** a créé en 2003 un outil qui a pour objectif l'INnovation pour l'Environnement et l'Économie Durable de Rhône Alpes (INEED). Centre de ressources pour le développement dura-

ble, l'INEED permet une mise en réseau de matière grise qui stimule l'anticipation, l'innovation et la recherche. L'INEED s'engage à être démonstratif de la construction environnementale via son bâtiment exemplaire HQE® construit sur le site de la gare TGV de Valence et qui économisera plus de 530 tonnes de CO<sub>2</sub> dès 2006. L'INEED s'engage également à soutenir le développement de la filière transformation des produits biologiques et à assurer le repérage et la promotion des technologies propres (ne générant pas d'effluents) et sobres (moins consommatrices d'énergies).

- Avec un tiers de forêts et 60 % de surface agricole utile, l'agriculture et la forêt occupent en Bourgogne près de 64 000 actifs (soit 10,7 % de la population active), dans 25 800 exploitations agricoles, 125 coopératives, 182 industries agroalimentaires et 2 700 entreprises de la filière bois. Le **CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE** a mis en place un contrat agricole et forestier et s'engage à accompagner les filières dans l'amélioration de leurs performances économiques, environnementales et sanitaires: soutien à l'agriculture biologique, maintien de la quantité et qualité de l'eau, valorisation de la biomasse.
- Le soutien aux énergies, aux matériaux et aux savoir-faire locaux contribue à la maîtrise des impacts des transports et à la création d'emplois et de filières pérennes dans les territoires. Le **CONSEIL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE** s'engage à travers sa charte

#### La Poste administrateur du Comité 21

*Le groupe La Poste dispose de plus de 65 000 véhicules motorisés (2 roues, légers et utilitaires) et de la 2<sup>e</sup> flotte européenne de véhicules propres. Il a pris l'engagement de réduire de 5 % ses émissions de CO<sub>2</sub> dues à ses activités de transport entre 2003 et 2007. Depuis 2005, il expérimente une nouvelle génération de véhicules électriques assurant une autonomie prolongée et des performances répondant aux dernières réglementations européennes. En cas de succès de l'expérimentation, La Poste s'engage à renouveler 90 % de sa flotte à échéance 2012.*

#### Conseil régional d'Ile de France vice-président du Comité 21 Collège collectivités

*Le Conseil régional d'Ile de France dispose de nombreux atouts industriels, économiques, mais aussi environnementaux: elle n'est pas seulement un territoire urbain et abrite une biodiversité rare. La Région Ile de France s'engage à soutenir l'évolution des pratiques sur le management environnemental et à favoriser le développement et les services liés à l'environnement dans les secteurs de l'éco-industrie et de l'économie solidaire.*

régionale de HQE, son schéma régional éolien et sa politique de diversification énergétique, à soutenir les filières du chanvre, de l'éolien, du bois-énergie, du biogaz...

- Le **CONSEIL RÉGIONAL DE PICARDIE**, en partenariat avec le Conseil régional de Champagne-Ardenne, a développé un projet « Industries et agro-ressources », reconnu pôle de compétitivité à dimension internationale. Il s'agit pour la Région de valoriser le potentiel végétal (luzerne, chanvre, lin, bois...) sur les marchés liés aux molécules (pharmacie, cosmétique), aux matériaux (bâtiments, textile) et à l'énergie (biocarburants). Les entreprises, coopératives agricoles et centres de recherche s'engagent dans une démarche éco-industrielle avec pour objectif de supprimer 100 % des déchets produits par le pôle.
- Dans une perspective d'amélioration continue et après deux ans de mesures incitatives (bonifications des aides pour plus de durabilité), le **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE** a défini des modalités d'éco-conditionnalité de ses aides aux investissements publics et privés, selon 10 critères de développement durable (qualité environnementale des équipements, recours à des matériaux et ressources locales, clause sociale dans les marchés publics, mise en place d'un système de management des opérations...). Par ailleurs, afin « d'organiser la contagion », le Conseil général a lancé un appel à projets qui a suscité la création de 20 Agenda 21 locaux en

Gironde. Le Département s'engage à accompagner les collectivités girondines dans cette démarche.

- L'utilisation du bois et la qualité environnementale dans la construction sont un véritable enjeu de développement durable (création d'activités nouvelles et d'emplois, dynamisation de l'ensemble de la filière bois, lutte contre l'effet de serre) pour le **CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES**. Le Département s'engage à systématiser l'utilisation du bois pour tous les projets immobiliers importants (reconstruction de collèges, bâtiments administratifs et techniques...), et à accompagner les communes et organismes publics dans ce sens. Avec plus de 320 communes adhérentes à la Charte Bois, la construction bois est une réalité dans les Vosges (plus de 60 bâtiments sont déjà sortis de terre).
- Le **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE** encourage depuis 1996 l'installation de chaudières collectives au bois (plaquettes). En 2005, 430 000 euros y ont été consacrés: la puissance installée représente désormais 12 MW produits par 46 chaufferies à usage collectif (communes, hôpital, collèges...). Une dizaine de chaufferies nouvelles représentant 5 MW supplémentaires devraient voir le jour en 2006, dont un réseau de chaleur de 1,2 MW. Le Conseil général s'engage d'ici 2008 à sensibiliser tous les élus locaux du département au bois énergie, en associant dans les formations, à portée transnationale, des professionnels puis le grand public à travers des manifestations existantes.

- Le **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CÔTE-D'OR** a décidé de soutenir les investissements liés aux filières d'approvisionnement à des fins exclusivement énergétiques (broyeurs, plates-formes de stockage, chaufferies, réseaux de chaleurs...) dans le cadre de sa politique Filière Bois-Energie. Par cette politique, le Conseil général s'engage à promouvoir les techniques de chauffage au bois énergie modernes, automatisées dans les bâtiments publics et à favoriser ainsi l'émergence d'une offre de combustible renouvelable dans un département où 35 % de la surface est occupée par la forêt.
- La **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MULHOUSE SUD ALSACE** s'est engagée par délibération à pratiquer une politique d'achats responsables en adhérant à la campagne européenne PROCURA+ (efficacité énergétique et régulation thermique, approvisionnement en énergie renouvelable, achats de bois certifié FSC, alimentation biologique, produits d'entretien biodégradables, insertion de chômeurs en favorisant l'emploi local, construction HQE...).
- **ARMOR-LUX** s'engage pour un commerce plus juste qui garantit aux petits producteurs défavorisés d'Afrique de l'Ouest des conditions de vie décentes en créant une ligne d'articles textiles fabriquée en coton équitable et labellisée par Max Havelaar. En 2006, 400 000 pièces seront commercialisées. Armor-Lux va pérenniser cette démarche d'ici à 2010 avec un objectif ambitieux: 50 % de sa production en coton équitable.

**Suez**  
administrateur du Comité 21

*Dans l'exercice de tous ses métiers (énergie, eau, propreté), Suez déploie pour ses clients - industriels et collectivités locales - une démarche de développement durable orientée sur l'ancrage territorial. Grâce à des solutions innovantes, Suez s'engage à favoriser en France l'émergence de nouveaux pôles d'activité associant le progrès économique et social au respect de l'environnement.*

- **SWITCHER SA**, société suisse distributrice de textiles au niveau mondial, s'implante sur le marché français et propose une ligne de vêtement bio et conventionnel certifié par le label Fair Trade Max Havelaar. Aujourd'hui les filières de coton bio et équitable représentent un potentiel de plus de 500 000 t-shirts. Au Mali en partenariat avec Helvetas, association suisse de coopération, Switcher SA encourage les paysans à la culture biologique, avec une garantie d'achat minimale de 60 tonnes

de coton en 2005. Switcher SA s'engage à porter cette quantité d'achat à 100 tonnes en 2006. De plus, pour 2006, Switcher SA lance un projet de neutralisation de CO<sub>2</sub> sur sa chaîne d'approvisionnement.

- Du local à l'international, l'association **YAMANA** accompagne l'ensemble des acteurs économiques d'une filière d'activité - les consommateurs, les distributeurs et les producteurs -, pour l'intégration concertée et durable d'une politique de responsabilité sociale et environnementale (RSE). Le projet « Fibre Citoyenne » de Yamana encourage la commande publique responsable pour la filière textile. Onze entreprises du vêtement professionnel (dont la SNCF et Switcher, adhérentes du Comité 21) et de nombreuses collectivités ont déjà rejoint le programme.
- **ENVIRONNEMENT SA** (PME de 200 personnes créée il y a 25 ans qui consacre 15 % du chiffre d'affaires à la R&D) est le numéro 1 européen en instrumentation de l'environnement. L'entreprise fabrique et commercialise dans le monde entier des appareils de mesure et de surveillance de la qualité de l'environnement: qualité de l'air, contrôle des émissions industrielles et des bancs moteurs, qualité de l'eau. Environnement SA s'engage à développer la recherche sur les impacts polluants atmosphériques non mesurés à ce jour.

### Les adhérents du Comité 21 s'engagent à

## SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Les filières de l'environnement et de l'économie sociale passent pour beaucoup par la création d'associations pérennes, performantes et implantées dans les territoires. Le **CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE** s'engage à soutenir la création de 1 000 emplois par an dans le secteur associatif avec le dispositif novateur « CAP asso Centre ».
- L'économie des services à la personne est en pleine expansion et créateur d'emplois. Le **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VIENNE**, c'est 200 assistantes maternelles formées et agréées chaque année, 1 100 emplois dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, 1 500 emplois d'aide à domicile, 500 dans les centres pour personnes handicapées et 224 dans les structures de protection de l'enfance. Le département s'engage à soutenir la création de nouveaux emplois pour les personnes âgées et handicapées.
- Grâce à son expertise en terme d'analyse et d'aide à la décision et en s'appuyant sur des méthodes d'intervention centrées sur l'implication et la participation des parties prenantes, **AUXILIA** soutient les

collectivités et les entreprises et les aide à mobiliser leurs équipes et partenaires autour de projets fédérateurs. En juillet 2005, Auxilia a intégré le Groupe SOS (structures de l'économie sociale et solidaire) et bénéficie aujourd'hui d'un large éventail d'expertises complémentaires. Auxilia s'engage à favoriser une meilleure intégration des valeurs de l'économie sociale et solidaire dans les démarches de développement durable et un changement en profondeur des pratiques en privilégiant l'action.

- A la fois réseau de professionnels, d'associations et de structures professionnelles d'expertise, l'**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE TECHNICIENS, EXPERTS ET CHERCHEURS (AITEC)** regroupe plus de 300 praticiens et experts des disciplines scientifiques et techniques avec pour objectif de promouvoir une réflexion sur les pratiques professionnelles en s'attachant à décloisonner le professionnel et le politique. L'AITEC a créé un Réseau de Structures d'Expertise pour la modernisation de l'économie sociale et solidaire (RESOL) afin de mutualiser les expériences des structures présentes dans ce secteur. Elle s'engage à mettre à disposition sur son site Internet des propositions et des éléments de débat issus de son réseau.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## ACCOMPAGNER LES PME-PMI

- L'**ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (ACFCI)** représente et défend les intérêts des 1800 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics et des partenaires publics et privés. L'ACFCI s'engage à mobiliser son réseau de 155 chambres locales et 20 chambres régionales pour favoriser la prise en compte du développement durable par les entreprises et en particulier les PME/PMI, au travers de ses actions d'information, de conseil, d'accompagnement et de formation.
- Afin d'amplifier la dynamique nationale sur les pôles de compétitivité, le **CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE** lance le 1<sup>er</sup> appel à projet pour le soutien aux filières d'excellence régionales. La Région s'engage ainsi à renforcer la compétitivité des entreprises en Pays de la Loire. Six millions d'euros de crédits ont été ouverts sur 2005 pour soutenir notamment les PME/PMI non concernées par l'appel à projet du gouvernement. La date limite de remise des dossiers est fixée au 15 mars 2006.
- **MFQ FRANCHE-COMTÉ** est une association régionale regroupant quelque 200 entreprises et organismes dont la vocation est de

promouvoir la démarche qualité, sécurité, environnement et développement durable par l'échange d'expériences. Sur la période 2006-2011, MFQ Franche-Comté s'engage à offrir des outils opérationnels et progressifs pour faciliter au sein de 300 PME/TPE la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, gagnante pour l'emploi et pour la compétitivité sur les marchés nationaux et internationaux.

- Regroupant 8 laboratoires de recherche, 25 start-up et 44 entreprises et associations, l'**EUROPÔLE MÉDITERRANÉEN DE L'ARBOIS** est une technopôle entièrement dédiée à l'environnement et au développement durable. L'Europôle s'engage à promouvoir auprès des PME et TPE de la Région des technologies de production propres et peu consommatrices d'énergie.
- Le **CLUB D'ENTREPRISES DÉVELOPPEMENT DURABLE** permet à 90 petites, moyennes et grandes entreprises du Finistère d'investir les enjeux du développement durable et de mutualiser les bonnes pratiques. Le Club s'engage à sensibiliser toutes les entreprises adhérentes à la sécurité des salariés au travail, à la diversification de leurs modes de déplacement, à la maîtrise énergétique et à l'éco-conception. Trois challenges vont être organisés en 2006: réduction des accidents du travail, économie d'eau, économie d'énergie et diversification énergétique.
- L'association **ALDAGEO** intervient dans le Languedoc pour sensibiliser et accompagner les entreprises, artisans, commerçants, collectivités

et associations régionales dans le management responsable de leurs activités. Elle s'engage à favoriser l'échange entre toutes les parties prenantes du territoire en s'appuyant sur le savoir-faire régional.

- Le **RÉSEAU I.D.E.A** (Observatoire de l'environnement et du développement durable en Aquitaine) a pour objectifs de fédérer l'ensemble des acteurs de l'environnement en Aquitaine (1400 identifiés, 400 répertoriés et 120 adhérents) et de créer des bases de données sur les activités environnementales du territoire. Avec le concours du fonds européen FEDER, il met à disposition sur son site un annuaire des acteurs certifiés ISO 14 001 ou EMAS en Aquitaine. Une soixantaine de structures certifiées sont référencées sous forme de fiches pratiques avec des informations sur l'engagement de leur démarche, leurs objectifs environnementaux, les avantages retirés, etc. Le réseau s'engage à promouvoir les labels de certification ISO 14 001 ou EMAS afin d'augmenter le nombre de structures certifiées en Aquitaine.
- Le **PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE**, situé en Haute-Normandie, concilie protection et développement. Dans le cadre de son Agenda 21, le Parc s'engage à accompagner les PME-PMI dans des stratégies de développement durable. Il expérimente notamment une démarche de concertation collectivité/entreprises à l'échelle d'une zone d'activités pour une gestion environnementale mobilisant 90 % des entreprises de la zone. La signature d'une Charte environnementale entre les entreprises et la commune

permet de programmer des actions concrètes: aménagement paysager de la zone, gestion collective des déchets et de l'eau...

- L'**ASSOCIATION FRANÇAISE DES INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DE L'ENVIRONNEMENT (AFITE)** et Orée se sont associés pour éditer un « Guide pratique de l'environnement à l'usage des PME-PMI ». Les deux associations s'engagent à développer un programme d'actions pour accompagner les PME françaises vers la qualité environnementale et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

### *Les adhérents du Comité 21 s'engagent à*

## PROMOUVOIR L'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **ECOEFF** est un bureau d'études et un organisme de formation spécialisé en éco-conception et en achats responsables. Ecoeff s'engage d'ici 2010 à former 1000 acheteurs (entreprises, collectivités, agences publiques, fédérations professionnelles...) aux achats responsables et au soutien aux filières environnementales et à déployer cette action vers des pays moins avancés.

- L'association **ECOPAL** a pour mission de promouvoir l'Ecologie Industrielle en renforçant les synergies entre industriels, et en collaboration étroite avec les collectivités territoriales. Elle accompagne les zones d'activités de Petite Synthe et de Grande Synthe (59).

- **POLLUTEC**, 1<sup>er</sup> salon mondial des technologies de l'environnement, a mis en place en 2004 des procédures pour réduire l'impact environnemental de ses salons: promotion des ENR, collecte sélective et traitement des déchets, recours à des matériaux recyclables, usage systématique d'Internet pour limiter la consommation de papier... Pollutec s'engage à organiser chaque année une vitrine des éco-technologies apportant des solutions opérationnelles pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Orée  
administrateur du Comité 21

*Orée et EPE (European Partner for the Environment) s'engagent à organiser en 2006 des rencontres régionales pour convaincre les acteurs publics et privés (régions, entreprises, banques, investisseurs) de soutenir l'investissement vert et l'éco-innovation.*

L'**ASSOCIATION PROFESSIONNELLE D'EXPERTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCO-CONCEPTION (APEDEC)** vise à promouvoir les pratiques d'éco-conception au sein des entreprises en fédérant les praticiens de ce nouveau domaine d'ingénierie préventive. L'APEDEC s'engage à mettre en place une campagne d'information des acteurs économiques français sur les enjeux de l'éco-conception et des filières éco-responsables avec les « Jeudis de l'éco-conception », soirées régulières de présentations et de débats sur des sujets d'actualité du métier et des pratiques.

**Victoires-Éditions** éditent Environnement Magazine, magazine leader de la presse spécialisée (diffusion certifiée OJD 12 550 ex. mensuel). En 2005, le magazine a reçu le Prix de la meilleure initiative éditoriale, organisé par l'Association pour la promotion de la Presse Professionnelle, pour sa série sur l'application de la stratégie nationale de développement durable dans les ministères. Environnement Magazine et les autres publications de Victoires-Éditions (Hydroplus, Environnement & Stratégie, La Lettre de l'Environnement, Recyclage Récupération, Droit de l'Environnement), suivent la mise en œuvre du développement durable dans les entreprises et les collectivités territoriales. Elles suivront avec intérêt les cinq engagements pris par les adhérents du Comité 21, car un bon traitement de l'information est la garantie d'avancées notables dans le domaine du développement durable.





*engagement*

---





Renforcer la solidarité  
internationale et  
promouvoir l'affectation  
de 1% du budget des  
métropoles, départements et  
régions aux objectifs du millénaire



## 5

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, le Secrétaire d'Etat de l'ONU, Kofi Annan, mobilise la communauté internationale – Etats, mais aussi entreprises, collectivités et citoyens – sur des objectifs précis à atteindre d'ici 2015 : les Objectifs du Millénaire. Ils visent à réduire l'extrême pauvreté et la faim, à renforcer l'accès des populations aux services essentiels (eau potable, éducation, santé, emploi des jeunes...) et à assurer un environnement durable.

Le Comité 21 a fait de ces Objectifs du Millénaire l'emblème de son action pour les 10 ans à venir. Là encore, il faut « agir ensemble » : entreprises, ONG, collectivités territoriales, citoyens, pouvoirs publics.

Aujourd'hui, 0,44 % du PIB français est consacré à l'aide internationale. Les pays de l'Union européenne se sont fixés pour objectif d'y affecter 0,56 % de leur PIB en 2010, 0,7 % en 2015, chiffre déjà franchi par plusieurs pays du nord de l'Europe (Danemark, Suède, Norvège...).

Mais les Etats ne pourront résoudre seuls la résorption de la misère et la mise à l'écart de nombreuses régions du monde. Dans de nombreux pays en développement, entreprises et ONG mettent en commun leurs moyens et leurs compétences pour prévenir le sida, pour

apporter l'accès à l'eau dans les quartiers urbains ou les communautés villageoises, pour construire des centres de soins ou transférer des savoir-faire en production d'énergies propres...

Les collectivités sont nombreuses à conduire des programmes de solidarité dans les pays en développement ou émergents. Plus d'une centaine d'entre elles a signé la Charte de la Coopération décentralisée pour le développement durable, proposée par le Comité 21, Cités Unies France et l'AFCCRE (association française des communes et régions d'Europe). Par les liens qu'elles tissent entre les citoyens des villes et des régions du monde, elles contribuent à construire des communautés d'échanges et de tolérance.

Les citoyens ont, eux aussi, les moyens d'agir pour un monde plus solidaire et plus équitable : dans le soutien qu'ils peuvent apporter aux ONG de solidarité et de coopération, mais aussi dans la pression qu'ils exercent auprès des pouvoirs publics pour renforcer l'aide au développement ou quand ils choisissent les filières du commerce équitable pour les produits nécessairement importés, tels que le café ou le thé.

Les Objectifs du Millénaire appellent à un changement d'échelle pour construire avec les territoires partenaires des réponses à la hauteur des enjeux humains et économiques.

## Les engagements des adhérents du Comité 21

### ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS

- La mise en œuvre de la stratégie Climat de l'**AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT**, adoptée en octobre 2005, permettra sur la période 2006-2008 de multiplier par 4 les engagements en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (moyenne 2002-2005: 40 M€/an, prévision annuelle 2006-2008: 200 M€/an). Par ailleurs, alors qu'aucun projet impliquant le Mécanisme de Développement Propre (MDP) n'a émergé en Afrique ces dernières années, l'AFD mettra en œuvre un programme de 8 millions d'euros en partenariat avec le FFEM (Fonds français pour l'environnement mondial) et la Banque mondiale visant à faire émerger sur 5 ans 40 projets MDP de qualité en terme de développement durable local. Enfin, un investissement de 2 millions d'euros dans le BioCarbon Fund de la Banque mondiale pour mobiliser les crédits carbone au bénéfice des populations les plus pauvres du milieu rural a été réalisé en 2005.
- Le **SYNDICAT DES EAUX D'ÎLE-DE-FRANCE** prélève 0,3 centime d'euro pour chaque m<sup>3</sup> d'eau consommé par ses clients, pour financer l'accès à l'eau potable dans les pays en développement. Les ingénieurs du Syndicat interviennent dès la conception des projets.

**Cités et Gouvernements Locaux Unis**, l'organisation mondiale des collectivités locales, présidée par Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Smangaliso Mkhathshwa, Maire de Pretoria (Afrique du Sud) et Paco Moncayo, Maire de Quito (Equateur), représente plus de la moitié de la population mondiale. Elle a adopté en 2005 une motion pour soutenir les Objectifs du Millénaire. Dans ce cadre, elle s'engage à animer une campagne des villes du Millénaire pour promouvoir la participation des villes et de leurs citoyens à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La **Coordination Italienne des Agenda 21 Locaux** promeut le développement durable en Italie et en Europe à travers la participation et l'organisation de congrès, la mise à jour permanente de son site internet, le partenariat au sein de projets nationaux et internationaux. Actuellement, elle compte 375 adhérents, dont 329 communes, départements, régions, communautés montagnardes et parcs. La Coordination Italienne s'engage à solliciter des plans d'action concrets auprès de tous ses adhérents et à renforcer le partenariat et la coopération, avec le Comité 21 et le Réseau catalan des villes durables, entre les réseaux européens.

Leur mise en œuvre est relayée sur le terrain par des ONG locales compétentes dans le domaine de l'eau et contrôlée régulièrement par des représentants du Syndicat. A ce jour, 1,6 million de personnes a bénéficié des actions du SEDIF dans le cadre de ce programme européen Solidarité.

- **PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU**, créé en 1984, contribue à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde. L'association a également milité pour la loi Oudin qui permet aux agences de l'eau et collectivités d'affecter 1 % de leurs budgets d'eau et d'assainissement à l'accès à l'eau dans les pays en développement. Programme Solidarité Eau s'engage à promouvoir, en concertation avec le Conseil Mondial de l'Eau et l'association Cités et Gouvernements Locaux Unis, la mise en œuvre par les pays développés de cette mesure de solidarité entre les collectivités pour l'accès à l'eau.

- 1,1 milliard de personnes n'a pas accès à l'eau et 2,4 milliards ne disposent pas d'assainissement. L'eau polluée est la première cause de mortalité dans le monde. L'**ACADÉMIE DE L'EAU**, réunissant des personnalités scientifiques de divers horizons et disciplines, promeut une démarche fondée sur le droit (rights-based approach) pour garantir à tous l'accès à l'eau. Elle s'engage à faire connaître ses travaux de recherche afin de renforcer la mobilisation des décideurs politiques, économiques et associatifs pour cet enjeu majeur de développement et de solidarité.

## CARE

administrateur du Comité 21

*CARE, réseau de solidarité internationale créé il y a 60 ans, milite pour une mise en œuvre effective des Objectifs du Millénaire pour réduire d'ici 2015 l'extrême pauvreté. CARE France contribue à la réalisation de ces objectifs à travers ses programmes pour la sécurité alimentaire, la lutte contre le sida, l'accès à l'éducation... CARE France s'engage à mobiliser ses 100 000 donateurs particuliers en France pour faire pression sur les entreprises et sur les pouvoirs publics afin qu'ils tiennent toutes leurs promesses et engagements en faveur des ODM et du développement durable.*

- Le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE VALENCIENNES** s'engage dans une démarche Agenda 21 : achats responsables, chantier T.P. HQE, démarche ISO 14 001... Elle profite de la transversalité de son domaine de compétence et de l'obligation du service d'assainissement pour initier des actions environnementales : atteindre le bon état écologique du Canal de l'Escaut en milieu urbain, favoriser l'accès des foyers en difficultés aux réseaux, informer la population scolaire sur les enjeux que représente la préservation des nappes phréatiques... Par ailleurs, elle affectera 1 % du budget d'assainissement à l'accès à l'eau au Maroc selon une convention de partenariat en cours de signature.

- **GAÏA NETWORK**, future chaîne européenne consacrée au développement durable, s'engage à consacrer un quart de ses heures de diffusion (4 heures par jour) au respect de la diversité culturelle et à la lutte contre les exclusions. La chaîne s'engage également à affecter 1 % de son budget de production aux Objectifs du Millénaire.
- Depuis 1992, l'institut d'appui au développement **AGRISUD INTERNATIONAL** a créé 13 000 micro-entreprises en Afrique et en Asie, en suscitant des micro-exploitations agricoles durables qui s'appuient sur une gestion raisonnée des ressources naturelles (fertilité du sol, gestion de l'eau et maintien de la biodiversité).
- En 2004, la **FONDATION ENERGIES POUR LE MONDE** a permis à 50 000 personnes d'avoir accès, par la voie de l'électricité, à des services essentiels (eau potable ou eau d'irrigation, amélioration de la qualité des soins dans des centres de santé, éclairage individuel ou collectif, etc.).
- **PRO-NATURA INTERNATIONAL** est une ONG qui lutte contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement dans les pays du Sud. Elle s'engage à multiplier les Instituts spécialisés dans le développement régional participatif, de manière à transférer son savoir faire à un grand nombre d'acteurs locaux; à développer ses centres de formation à l'agriculture durable et à l'agroforesterie dans les principaux pays d'Afrique; et, dans le domaine de l'énergie domestique, à mettre sa technologie du « charbon-vert » au service de tous les pays du Sud.
- Dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'habitat précaire, l'ONG internationale **ENDA** a accompagné en 2004 à Antananarivo (Madagascar) 122 familles qui ont pu réhabiliter, construire ou agrandir leur logement grâce à l'épargne/crédit.
- Depuis près de 60 ans, **BURGÉAP** a acquis de solides références dans plus de 30 pays. Burgéap contribue dans les pays en développement à l'accès à l'eau, à l'énergie et à l'élimination des déchets, en privilégiant les technologies douces et les énergies renouvelables. L'entreprise s'engage à valoriser auprès de ses clients et partenaires (gouvernements, collectivités territoriales, institutions publiques, bailleurs de fonds internationaux, clients privés) les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques du recours à ces technologies.
- En 2004, on compte 100 millions d'enfants exclus de l'éducation et 800 millions d'adultes illettrés dans le monde. **ESSILOR INTERNATIONAL** s'appuie sur ces métiers et sur ses compétences pour contribuer à l'accès à l'éducation, un des huit objectifs du Millénaire. En partenariat avec l'Unesco, l'entreprise apporte son soutien aux enfants des pays en développement souffrant de déficiences visuelles.

- **AREVA** s'engage à définir et structurer la politique de prévention du sida du groupe en 2006 en s'appuyant, comme le groupe a commencé à le faire au Niger, sur des partenariats avec les acteurs locaux et les organisations internationales.
- En 2005, le **CONSEIL RÉGIONAL DU LIMOUSIN** a consacré 450 520 euros à des actions de coopération internationale. Il s'engage notamment en coopération avec la Province de l'Oubritenga au Burkina Faso dans un programme triennal (2005-2008) de développement local durable (gestion et suivi de projet, organisation de la société civile, information-communication des acteurs locaux...).
- L'Arc Latin réunit des départements français, des députations espagnoles, des provinces italiennes et des collectivités portugaises. Plusieurs objectifs ont été fixés à l'Arc Latin : faire entendre la voix de la Méditerranée dans une Europe qui s'ouvre à l'Est, instaurer des coopérations entre ses collectivités membres, définir une stratégie commune de partenariat et d'échange avec la rive sud de la Méditerranée. Le **CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT**, qui préside le groupe environnement de l'Arc Latin, s'engage à promouvoir au sein de ce réseau méditerranéen la mise en œuvre de programmes pour le tourisme durable et solidaire.
- Dans le cadre d'une convention avec Issy les Moulineaux, la **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARC DE SEINE** assure le pilotage

de la démarche Agenda 21 de la ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Un des axes de cette démarche concerne la coopération internationale. En 2005, Issy-les-Moulineaux a accentué ses efforts en direction des populations du Togo et de l'Arménie. Au total, la ville a déjà consacré cette année plus de 3 € par habitant à la solidarité internationale.

- Le **CENTRE INTERNATIONAL DE RESSOURCES ET D'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIRIDD)**, association basée à Saint-Etienne, est un centre de ressources pour aider les PME à mettre en place leur démarche de développement durable. Il anime également le système mondial d'information francophone sur le développement durable Mediaterr.org. Le CIRIDD s'engage à sensibiliser 120 entreprises aux enjeux du développement durable, en mobilisant son réseau de partenaires en Rhône-Alpes et à réduire la fracture numérique Nord/Sud, en mettant en relation 15 collectivités locales de France avec 15 acteurs du développement durable des pays du Sud.
- 50 millions de personnes seraient forcées à l'exil d'ici 2010 à cause des phénomènes extrêmes liés aux changements climatiques. Le **CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT (CIDCE)**, qui édite la revue européenne de droit de l'environnement (4 numéros par an), a impulsé en juin 2005 « l'Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques », militant pour

la reconnaissance d'un statut international des réfugiés écologiques et l'élaboration de politiques à long terme favorisant leur protection.

- Le transport aérien est responsable chaque année de l'émission de 600 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. Le **GROUPE ENERGIES RENOUVELABLES, ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ (GERES)** a lancé en 2005 l'initiative CO<sub>2</sub> solidaire : proposer aux particuliers et aux entreprises de compenser les émissions de CO<sub>2</sub> relatives à leurs déplacements en avion, en finançant des projets de développement économes en CO<sub>2</sub> dans les pays du Sud. Résultat : 50 000 tonnes de CO<sub>2</sub> économisées chaque année.
- L'association **ÉA PÔLE MÉDITERRANÉEN DE L'EAU** anime un réseau d'une centaine d'acteurs de l'eau français et internationaux (PME-PMI, laboratoires de recherche, centres de formation, collectivités territoriales). Elle s'est appuyée sur son réseau d'experts pour accompagner un programme du Ministère de l'Industrie marocain de gestion plus responsable de l'eau par les industriels marocains. Il a abouti à l'élaboration de préconisations et de réalisations immédiates à moindre coût. Éa s'engage à accompagner les PME-PMI à l'international en participant à de tels programmes et en organisant des missions collectives et des colloques.
- La **XARXA DE CIUTATS I POBLES CAP A LA SOSTENIBILITAT** (Réseau catalan des villes durables), association de plus de 210 villes adh-

rentes, a pour objectif de renforcer la mise en œuvre des Agenda 21 locaux, en tant qu'outils de planification vers des modèles de développement local plus durables. Elle s'engage à développer, parmi d'autres, des actions locales pour favoriser la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité, les achats responsables et le commerce éthique.

## POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES ENGAGEMENTS DE NOS ADHÉRENTS

Si vous souhaitez en savoir plus sur un engagement cité dans ce carnet ou entrer en contact avec un interlocuteur précis, nous vous proposons de prendre contact avec Christine Delhaye, responsable de l'information au Comité 21

Tél. : 01 55 34 75 23 - delhaye @comite21.org

# INDEX DES ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS DU COMITÉ 21

## A

A.G.I.R. pour le Transport Public 17  
Académie de l'Eau 78  
Adage Environnement 29  
ADEME 26, 28  
ADOME 31  
Aéroports de Paris 54  
Aéroport Lyon-Saint Exupéry 16  
AG2R 56  
Agence Française de Développement 77  
Agence Verte 51  
Agir pour l'Environnement 33  
Agrisud International 79  
Aldageo 69  
Alliance Carton Nature 25  
Alsace Qualité Environnement 24  
Amnesty International 51  
Aréopage 23  
AREVA 80  
Areva 14  
Armor-Lux 66  
ARPE (Agence Régionale pour l'Environnement) Midi Pyrénées 27  
Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) 68  
Association 4D 32  
Association Communication et Information pour le développement durable (ACIDD) 33  
Association des Communes d'Outre-Mer (ACD'OM) 46

## B

Association des Maires de France 50  
Association des Maires de Grandes Villes de France 27  
Association Française des Ingénieurs et Techniciens de l'Environnement (AFITE) 70  
Association Française du Gaz Naturel pour Véhicules (AFGNV) 63  
Association HQE 23  
Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC) 68  
Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) 29  
Association professionnelle d'experts pour le développement de l'éco-conception (APEDEC) 71  
Association Science Technologie Société (ASTS) 34  
Association Technique Energie Environnement (ATEE) 16  
Ateliers Sans Frontières 54  
Auxilia 67

Bioviva 29  
BMJ Ratings 57  
Bordeaux Ecole de Management 28  
Burgéap 79

## C

C&S Conseils 32  
Caisses d'épargne 11  
CARE 78  
Carrefour 44  
CCI de la Drôme 63  
Centre de Réflexion, d'Information et de Solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine (CRISLA) 32  
Centre International de Droit Comparé de l'Environnement (CIDCE) 80  
Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD) 80  
Cercle National du Recyclage 26  
Cités et Gouvernements Locaux Unis 77  
CLCV 14  
Club d'entreprises développement durable 69  
Club Méditerranée 46  
Coherence pour le développement durable 43  
Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER) 16  
Communauté d'agglomération Arc de Seine 80  
Communauté d'agglomération Caen la Mer 19  
Communauté d'agglomération d'Amiens 18  
Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin 42  
Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre (CAHB) 40

Communauté d'agglomération de Dunkerque 18  
Communauté d'agglomération de Reims 18  
Communauté d'agglomération de Rennes 43  
Communauté d'agglomération de Saint-Etienne 53  
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient 22  
Communauté d'agglomération du Val d'Orge 16  
Communauté d'agglomération Mulhouse Sud Alsace 66  
Communauté d'agglomération Nice Côte-d'Azur 15  
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier 51  
Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse 22  
Communauté urbaine de Bordeaux 25  
Communauté urbaine de Brest 43  
Communauté urbaine de Lille Métropole 25  
Communauté urbaine de Nantes 40  
Conseil général des Alpes-Maritimes 15  
Conseil général des Hauts-de-Seine 12  
Conseil général des Vosges 65  
Conseil général de l'Essonne 52  
Conseil général de l'Hérault 80  
Conseil général de l'Isère 14  
Conseil général de la Charente 65  
Conseil général de la Côte-d'Or 66  
Conseil général de la Gironde 65  
Conseil général de la Martinique 42

Conseil général de la Seine-Saint-Denis 56  
Conseil général de la Vienne 67  
Conseil général de Seine-et-Marne 40  
Conseil général du Bas-Rhin 17  
Conseil général du Finistère 18  
Conseil général du Gers 27  
Conseil général du Nord 21  
Conseil général du Tarn 51  
Conseil général du Val d'Oise 53  
Conseil général du Var 53  
Conseil régional d'Aquitaine 14  
Conseil régional d'Île de France 64  
Conseil régional des Pays de la Loire 68  
Conseil régional de Bourgogne 64  
Conseil régional de Bretagne 44  
Conseil régional de Champagne-Ardenne 64  
Conseil régional de la Provence Alpes Côte d'Azur 41  
Conseil régional de la Réunion 17  
Conseil régional de Midi-Pyrénées 11  
Conseil régional de Picardie 65  
Conseil régional de Rhône-Alpes 26  
Conseil régional du Centre 67  
Conseil régional du Languedoc-Roussillon 14  
Conseil régional du Limousin 80  
Conseil régional du Nord-Pas de Calais 12  
Conseil régional du Poitou-Charentes 12  
Conseil régional Haute-Normandie 14  
Coordination Italienne des Agenda 21  
Locaux 77

## D

Dexia Crédit Local 22

## E

Éa Pôle Méditerranéen de l'Eau 81  
Eco-Emballages 24  
Ecoeff 70  
Ecoforum 32  
Ecopal 70  
EcoTourisme Magazine 46  
EDF 52  
Editions Autrement 30  
Editions Nathan 33  
Ekwo 34  
ENDA 79  
Enda 57  
Environnement SA 67  
ESDES (Ecole Supérieure pour le Développement Economique et Social) 56  
Essilor International 79  
Ethik Investment 55  
Europôle méditerranéen de l'Arbois 69

## F

Fédération des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) 25  
Fédération des Parcs naturels de France 45

Fédération française de randonnée pédestre 41  
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) 17  
Fondation Energies pour le Monde 79  
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme 26  
Fondation pour l'éducation à l'environnement en Europe (FEEE) 45  
Fonds Français pour la Nature et l'environnement (FFNE) 26  
France Nature Environnement 40

## G

Gaïa Network 79  
Gaz de France 12  
GNVert 20  
Gouvernement de la Polynésie Française 45  
Groupe HEC 30  
Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarité (GERES) 81

## I

IKEA 20  
Institut Angenius 28  
Institut de Management du Développement Durable et des Territoires (IMDDT) 33  
Institut Méditerranéen du Bâtiment et de l'Environnement 24

Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) 23  
Institut Supérieur d'Ingénierie et de Gestion de l'Environnement (ISIGE) 30

## K

Keolis 20

## L

L'Oréal 54, 57  
Lafarge 11  
La Poste 64  
Leignel Consultant GNV 63  
Les Amis de la Terre 39  
Les Amis du Vent 26  
LH2 31  
Ligue de l'enseignement 31  
Ligue ROC 39

## M

Max Havelaar France 29  
MFQ Franche-Comté 68  
Monoprix 20, 23  
Morillon Corvol 43

## N

Natura 44

# INDEX DES ENGAGEMENTS DES ADHÉRENTS DU COMITÉ 21

## O

O2 France 28  
Office de l'Environnement de la Corse 40  
Office National des Forêts (ONF) 39  
Orée 70

## P

PACA pour demain 54  
Parc naturel régional des Boucles de la Seine  
Normande 69  
PEFC (Pan European Forest Certification) 41  
Plastic Omnium Systèmes Urbains 25  
Pollutec 70  
Poweo 13  
PricewaterhouseCoopers 58  
Pro-Natura International 79  
Programme Solidarité Eau 78  
PSA Peugeot Citroën 21  
Purodor 43

## R

Rapports-developpementdurable.org 31  
RATP 55  
Renault 50  
Réseau d'Echanges et de Soutien sur  
les Pratiques Environnementales des  
Collectivités Territoriales (Respect) 50  
Réseau i.d.e.a 69

## S

Saint-Gobain Isover 21  
Schneider Electric 13  
Séché Environnement 63  
SNCF 42  
STMicroelectronics 11  
STRASS Productions 33  
Suez 66  
Switcher SA 66  
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France 77  
Syndicat Intercommunal d'Assainissement  
de Valenciennes 78

## T

Total 13  
Triselec-Lille 53  
3 Suisses International 63

## U

UICN (Comité français de l'Union mondiale  
pour la nature) 39  
Unicef 50  
Union nationale des associations familiales  
(UNAF) 19  
Union Nationale des Centres Permanents  
d'Initiative à l'Environnement (UNCPIE) 31  
Union Nationale des Constructeurs de  
Maisons Individuelles (UNCMI) 21

## V

Véolia Environnement 11  
Veolia Propreté 24  
Victoires-Editions 71  
Ville d'Angers 23  
Ville de Beauvais 55  
Ville de Besançon 15  
Ville de Bourges 16  
Ville de Cannes 55  
Ville de Chalon-sur-Saône 12  
Ville de Clermont-Ferrand 15  
Ville de Douai 42  
Ville de La Roche-sur-Yon 19  
Ville de Lille 15  
Ville de Limoges 23  
Ville de Loos-en-Gohelle 30  
Ville de Marmande 55  
Ville de Marseille 45  
Ville de Pantin 53  
Ville de Rennes 22  
Ville de Rezé 16  
Ville de Rueil-Malmaison 19  
Ville de Saint-Germain en Laye 27  
Ville de Sainte-Anne 45  
Ville de Toulouse 18  
Ville de Valenciennes 52  
Ville de Versailles 25  
Ville de Villennes sur Seine 51  
Ville de Viry-Châtillon 30  
Ville du Séquestre 22

Ville du Havre 27  
Vinci 24  
Voies Navigables de France 19

## W

WWF 41

## X

Xarxa de Ciutats i Pobles cap a la  
Sostenibilitat 81

## Y

Yamana 67  
YPREMA 20